9.
N°. 137.
FR. 3.
24505.

DISCOURS

ET

REPLIQUE

SUR

LES ASSIGNATS-MONNOIE,

PRONONCÉS

PAR M. MIRABEAU L'AÎNÉ,

DANS L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,

De l'Imprimerie de LEJAY fils, rue de l'Echelle Saint-Honoré.

THE NEWBERRY LIBRARY

DISCOURS

Prononcé dans la Séance du 27 Août 1790, au matin,

PAR M. MIRABEAU L'AÎNÉ.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Etonné d'abord, effrayé même, je l'avoue, de la mesure des assignats-monnoie, et néanmoins ne voyant guère comment nous en passer, au milieu de tant d'embarras, et avec si peu de choix dans les ressources, je m'étois réduit au silence sur cette matière, abandonnant cette décision hasardeuse à des esprits plus

exercés ou plus confians que moi, mais n'en suivant pas moins, avec l'inquiétude du doute et l'intérêt du patriotisme, tous les mouvemens que la nouvelle création des assignats devoit imprimer aux affaires. Aujourd'hui, muni de l'expérience et de réflexions nouvelles, voyant la crise où nous nous trouvons et les menaces de l'avenir, pressé d'ailleurs par les projets qui vous ont été soumis, je me suis décidé sur toutes ces circonstances réunies; et je ne balance pas à vous exposer mon opinion actuelle, sur le seul parti sage et conséquent que ces circonstances sollicitent. Cette assemblée, obligée de mener de front beaucoup d'objets, a déployé sur tous de grandes vues; mais il n'en est aucun, ou très-peu du moins, qu'elle ait pu amener à sa perfection; et parmi ces objets qu'un puissant intérêt recommande, mais que de nombreuses difficultés environnent, nous pouvons mettre les finances au premier rang.

Rappelez-vous, messieurs, ces momens dont nous sortons à peine, où tous les besoins nous pressoient si cruellement, où la dette publique se présentoit à-la-fois comme un engagement sacré pour la nation, et comme un abîme dont on n'osoit pas même mesurer la profondeur. Des biens immenses étoient en réserve; mais

ces biens avoient une infinité de possesseurs qui les regardoient comme leur partage. Armés de la rigueur des principes, de la force de l'opinion, et du courage de la nécessité, nous déclarons la vérité ; ce qui n'existoit qu'en système devient une loi ; les biens ecclésiastiques, réunis aux biens du domaine, sont reconnus nationaux ; et la France, qui ne voyoit que le gouffre ; voit alors de quoi le combler, et respire pleine d'espérance.

Cependant il y avoit loin encore de la déclaration d'un droit à son exercice ; et cet exercice ne pouvoit plus être retardé. A l'excédent des dépenses sur les recettes ordinaires, se joignoit un déchet énorme des revenus, qui s'augmentoit de jour en jour par l'état déplorable du royaume, et la stagnation de toutes les affaires. Mille besoins, mille dangers sollicitoient à l'envi des secours ; et dans le petit nombre d'expédiens qui se présentoient, celui qui parut le plus efficace réunit par-là même vos suffrages. Vous décrétâtes successivement, que l'on procéderoit à la vente de 400 millions de biens nationaux ; et qu'en attendant que la vente en fût effectuée, le gage de cette vente et son produit anticipé tiendroient lieu de numéraire. Vous créâtes à cet effet, sous le nom d'assignats, des billets,

espèce de lettres de change, qui sont, en fait de valeur, tout ce que peut être un effet qui n'est pas de l'argent réel

Cette mesure eut tout le succès annoncé par ceux qui l'avoient conçue. Les mauvais effets présagés par ses adversaires, ont été relégués parmi les fictions malheureuses ; et la chose publique sortit alors de cet état de détresse qui nous menaçoit d'une ruine prochaine.

Mais ce n'étoit là qu'un remède passager, et non une cure complète. L'effet ne peut avoir plus de latitude que la cause ne comporte. La restauratfon du crédit tient à des combinaisons aussi délicates qu'étendues ; et le rétablissement général auquel nous travaillons, doit nécessairement produire des embarras momentanés, qui empêchent le crédit de suivre de près l'espérance. Ainsi, le tems qui s'écoule ramène assez promptement les mêmes besoins ; ces besoins ramènent la même détresse ; et tant que nous n'établirons pas sur la base dont nous avons reconnu la solidité, une opération vaste, une grande mesure générale, qui nous mette au-dessus des évènemens, nous en serons les éternels jouets ; et nous périrons de langueur, dans la vaine crainte d'une décision hardie, qui nous sorte de l'état où nous nous trouvons.

Messieurs, qu'avez-vous pensé quand vous avez créé des assignats-monnoie ? qu'avez-vous dit à ceux dans les mains desquels vous faisiez passer ce gage de fidélité ? Vous avez pensé que la vente des biens sur lesquels ce gage est assis, s'effectueroit incontestablement, quel qu'en fût le terme. Vous avez dit aux porteurs d'assignats : voilà des fonds territoriaux ; la nation engage son honneur et sa bonne-foi, à les échanger en nature, ou à échanger le produit de leur vente contre ces assignats qui les représentent ; et si l'argent n'est lui-même qu'une représentation des biens de la vie, vous avez pu donner, et l'on a dû recevoir comme de l'argent, cette représentation de propriétés territoriales, qui sont la première des richesses.

Il faut le dire, messieurs, à l'honneur de la nation, et de la confiance qu'inspirent ses promesses ; il faut le dire à l'honneur des lumières qui se répandent en France, et de l'esprit public qui naît de l'esprit de liberté : la doctrine des assignats-monnoie est généralement entendue et admise parmi nos compatriotes, telle qu'elle est professée dans l'assemblée nationale. Ils savent fort bien distinguer ce que l'on appelle ailleurs, et ce que nous appellions jadis du papier-monnoie d'avec notre papier territorial ; et les hommes

de sens qui sont patriotes, ne se laissent point égarer par des équivoques, ou par de trompeuses subtilités.

Je pense donc, messieurs, après l'heureux essai que nous avons fait, et en partant des lumières répandues sur cette matière; je pense que nous ne devons point changer de marche et de système; que nous pouvons, que nous devons accomplir ce que nous avons commencé; que nous devons faire, pour la libération de la dette ationale, une opération qui n'admette d'autre intermédiaire entre la nation débitrice et ses créanciers, que la même espèce de papier actuellement en circulation, que ces mêmes assignats-monnoie, dont les fonds nationaux et la nation entière garantissent le paiement.

Je veux m'écarter également ici d'un projet téméraire par son étendue, et d'un projet insuffisant par sa timidité. Je me défie d'une conception trop extraordinaire, qui peut éblouir par sa hardiesse, et n'offrir au fond que des hasards. Je propose, en satisfaisant à de vastes besoins, de se borner néanmoins au nécessaire, et d'observer des mesures, tout en s'élançant dans une courageuse détermination.

Je fais de la dette deux parts très-connues; l'une qui est instante, dont l'honneur et la justice

pressent la nation de s'acquitter incessamment: c'est la partie exigible, la partie arriérée, les effets suspendus, de même que le remboursement des charges et offices. L'autre est celle des contrats, des rentes quelconques; en un mot, tout ce qui n'est pas compris sous la première dénomination. Quand la totalité de la dette n'est pas encore bien connue; quand la valeur des biens nationaux destinés à son paiement, est moius connue encore, on ne peut savoir laquelle des deux surpasse l'autre; et vraimeat il seroit étrange qu'on se proposât d'entrée, de rembourser ce qu'on ne doit pas, au risque de ne pouvoir pas alors rembourser ce qu'on doit.

Je propose donc d'acquitter dès-à-présent la dette exigible, la dette arriérée, et la finance des charges supprimées. C'est à cette partie de la dette publique que je borne le remboursement actuel que nous devons faire, et je propose pour cela une émission suffisante d'assignats monnoie: car les émissions partielles pourroient bien apporter quelques facilités momentanées au trésor public; mais tout en affoiblissant le gage national, elles ne changeroient point l'état de la nation.

Sans doute, messieurs, vous êtes assez familia-

risés avec les gardes affaires et les grandes vues, pour ne pas vous étonner du fonds immense qu'un pareil remboursement exige, et ne pas redouter les effets d'une pareille diffusion de richesses au milieu de nous. La masse d'eaux que roulent les torrens et les rivières est prodigieuse, mais c'est dans l'océan qu'elles se versent. Dès long-tems notre sol est altéré, desséché; et pendant long-tems aussi, il absorbera ces eaux fécondantes avant qu'il les refuse, et qu'elles croupissent à la surface. Il ne s'agit donc que garder une proportion entre le besoin et le moyen d'y pourvoir, de manière que l'un n'excède pas l'autre. Or, messieurs, deux considérations décisives se présentent ici : c'est que, d'un côté, nous avons un besoin pressant de rappeler l'activité, la circulation dans nos affaires, de nous y rattacher en quelque sorte; un besoin pressant de moyens qui les favorisent : c'est que, de l'autre, les assignats-monnoie, en même tems qu'ils paient la dette, nous fournissent ces moyens d'émulation, d'activité, de restauration; et quand les besoins à cet égard seront satisfaits, le surplus des assignats, s'il en est, *le trop plein*, qu'on me passe cette expression, se reversera naturellement dans le paiement de la dette contractée pour l'acquisition des

biens nationaux. De cette manière, tous les effets qu'on peut attendre d'une mesure bien calculée seront obtenus, autant du moins que les circonstances peuvent nous permettre de l'espérer.

Car, messieurs, on diroit, à entendre certaines personnes, qui ne veulent jamais voir que le côté défavorable ou incertain du parti que l'on propose; on diroit qu'il existe dans les embarras où nous nous trouvons, et dont il faut sortir quoi qu'il en coûte, une foule d'expédiens tout prêts, qui n'ont ni inconvéniens, ni incertitudes, et qui méritent hautement la préférence; et, quand on examine ces prétendus expédiens, on voit qu'ils nous jettent de Carybde en Sylla; qu'ils ne remédient en aucune manière au mal qui nous presse; et qu'on y sacrifie, je ne dis pas le présent à l'avenir ou l'avenir au présent, mais l'un et l'autre, tandis qu'il importe si fort de tout concilier, de tout sauver à-la-fois.

Quand la pénurie des espèces nous tourmente; quand les métiers, les arts, les manufactures, le commerce, demandent à grands cris d'être sustentés, est-ce une mesure de restauration, je vous en fais juges, que celle qui ne met pas

un écu réel ni fictif, dans les affaires ? que dis-je ! une mesure qui exige elle-même des remboursemens futurs et successifs, sans créer aucun moyen d'y satisfaire ? Que se propose-t-on par là ? ne voit-on pas le gouffre ? ou si l'on veut nous y précipiter ?

Sachons le fixer, messieurs ; ou plutôt, pénétrons-nous de cette vérité : tout se ranimera ; les affaires marcheront vers un rétablissement général ; les esprits, agités par le besoin ou par la crainte, reprendront leur calme, quand l'industrie sera réveillée, quand les bras trouveront de l'occupation, quand un ressort énergique sera employé à un mouvement nécessaire, quand enfin la circulation des espèces, par des moyens sages et faciles, atteindra les classes moins aisées de la société. Tout s'avance par l'ardeur et la constance infatigable de vos travaux, dans l'ouvrage de notre constitution. Mais s'il faut que la constitution soit achevée pour rétablir tout-à-fait l'ordre et la prospérité, croyez aussi qu'un commencement d'ordre et de prospérité n'est pas moins nécessaire pour la faire marcher à sa fin. Croyez qu'attendre tout d'elle, c'est la faire précéder de trop de hasards ; c'est peut-être l'exposer à être renversée, avant qu'elle ait atteint sa perfection.

Eh ! messieurs, si vous aviez dans les mains un moyen simple et déjà éprouvé de multiplier les défenseurs de la révolution, de les unir par l'intérêt aux progrès de vos travaux; si vous pouviez réchauffer par quelque moyen, en faveur de la constitution, ces ames froides, qui n'appercevant dans les révolutions des gouvernemens que des révolutions de fortune, se demandent; que perdrai-je ? que gagnerai-je ? si vous pouviez même changer en amis et en soutiens de la constitution, ses détracteurs et ses ennemis, cette multitude de personnes souffrantes, qui voient leur fortune comme ensevelie sous les ruines de l'ancien gouvernement, et qui accusent le nouveau de leur détresse ; si, dis-je, il existoit un moyen de réparer tant de brêches, de concilier tant d'intérêts, de réunir tant de vœux, ne trouveriez-vous pas que ce moyen joindroit de grands avantages à celui de faire face à nos besoins, et que la saine politique devroit s'empresser de l'accueillir ?

Or, considérez, je vous supplie, les assignats-monnoie sous ce point de vue : ne remplissent-ils pas éminemment cette condition ? Vous hésiteriez à les adopter comme une mesure de finance, que vous les embrasseriez comme un instrument sûr et actif de la révolution. Par-tout

où se placera un assignat-monnoie, là sûrement reposera avec lui un vœu secret pour le crédit des assignats, un desir de leur solidité; par-tout où quelque partie de ce gage public sera répandue, là se trouveront des hommes qui voudront que la conversion de ce gage soit effectuée, que les assignats soient échangés contre des biens nationaux; et comme enfin le sort de la constitution tient à la sûreté de cette ressource, par-tout où se trouvera un porteur d'assignats, vous compterez un défenseur nécessaire de vos mesures, un créancier intéressé à vos succès.

Il faut donc ouvrir une mine plus riche, plus abondante, dont les parties se répandent, par-tout du moins où des parcelles d'or peuvent pénétrer. C'et alors qu'on sera surpris de l'étonnante diffusion d'assignats, qui peut avoir lieu sans que la surabondance se manifeste; car la richesse n'est pas dans la classe où se trouve la plus nombreuse population; et nos assignats-monnoie, qui sont les nouveaux signes de cette richesse, sont de trop forte somme pour être parvenus encore jusqu'à cette classe.

Quand j'ai proposé de comprendre les titulaires des offices supprimés, parmi ceux qui doivent toucher incessamment l'acquit de leurs

créances, je n'ai peut-être paru que juste, équitable dans cette proposition; mais elle entre aussi dans les mêmes vues politiques qui me dirigent, en donnant la préférence au parti des assignats-monnoie. Sans doute, Messieurs, il n'est aucun de nous qui ne sente, que la finance des offices est non-seulement une dette sacrée pour la nation, mais une dette instante, dont on ne peut différer le paiement sans s'exposer aux plus justes reproches. La nation a pu exiger des titulaires le sacrifice de leur état; mais la nation doit leur laisser du moins la disposition de leur fortune. Ces créanciers publics sont eux-mêmes, pour un très-grand nombre, débiteurs du prix de leurs charges. En acquittant ces charges, non-seulement vous paierez une dette, mais vous fournirez à une série de débiteurs, le moyen de remplir leurs engagemens.

Quel poids, messieurs, ne vient pas se joindre à cette considération, si vous pensez à l'importance qu'il y a, pour la chose publique, à ce que le corps immense de la judicature supprimée soit payé sur le champ, par des assignats, qu'il sera forcé alors de soutenir par intérêt, s'il ne le fait par patriotisme! Les officiers étant ainsi acquittés par une monnoie légale, c'est alors qu'ils seront vraiment expropriés. La

vénalité des charges a du moins cela de commode : elles ont été achetées ; on les rembourse, et tout est fini. Les titulaires seront donc dépouillés par là du dernier rayon d'espérance ; et cette partie de la révolution, qui tient à la grande réforme des corps judiciaires, sera consommée sans retour.

Et suivez, je vous prie, messieurs, le cours des assignats et leurs effets, relativement à la vente des biens nationaux. Les mesures qu'on vous propose sont-elles comparables à la dissémination des assignats, pour étendre, pour faciliter cette vente, pour mettre l'acquisition de ces biens à la portée de toutes les classes de la société, et des millions d'individus qui la composent ? On vous propose d'entasser des masses de contrats dans les mains des capitalistes. Ces capitalistes eux-mêmes sont entassés dans les grandes villes. C'est à Paris sur-tout que les porte-feuilles sont gonflés d'effets royaux : voilà où l'on veut établir l'échange des contrats contre les propriétés nationales. Or, comment croire que cet échange soit fort animé, si l'on compare le produit de ces contrats à celui des terres ; si l'on pense que, sur cent porteurs de contrats, il n'y en a pas un peut-être à qui ce placement d'argent puisse convenir ? Les fonds

nationaux

nationaux se vendront donc peu, et se vendront mal, de cette manière ; ou du moins, ceux qui se vendront, ce sera en suite de quelque spéculation considérable. Les capitalistes réuniront ces fonds en grande masse ; et les acquisitions, comme on le pense bien, seront assorties, en général, à l'espèce d'acquéreurs que l'on y appelle.

Est-ce là, messieurs, ce que nous devons à nos frères, à nos concitoyens de toutes les classes, répandus dant tous les départemens de ce royaume ? Travaillons-nous pour créer un nouvel ordre de grands propriétaires fonciers, qui donnent plus au luxe et à la ruine des campagnes, qu'à l'art de fertiliser la terre, et d'étendre les bienfaits de l'agriculture ? Ne travaillons-nous pas, au contraire, pour rétablir l'égalité par la liberté ; pour faire reverser sur les terres le produit des arts, du commerce, de l'industrie laborieuse ; pour répartir, avec le plus d'égalité possible, les avantages de la société et les dons de la nature ; pour mettre de petites possessions territoriales à la portée des citoyens peu moyennés, comme nous voudrions pouvoir en faire passer les fruits dans les mains des plus indigens ?

Soyons donc conséquens à nos principes ;

Cessons de regarder les capitales, comme si elles formoient tout le royaume ; et les capitalistes qui les habitent, comme s'ils formoient le gros de la nation ; et dans la liquidation de la dette nationale, préférons les moyens les mieux appropriés à l'avantage du plus grand nombre ; puisqu'enfin c'est le grand nombre qui supporte la dette, et que c'est du fonds commun qu'elle s'acquitte.

J'insiste donc sur ce que l'intérêt des ci-devant provinces, aujourd'hui les départemens, soit particulièrement consulté dans le parti que nous allons prendre. J'insiste sur ce qu'on écarte tout projet, dont la conséquence seroit d'appeler les capitalistes à l'invasion des biens nationaux, et sur ce que les créanciers de l'état soient remboursés, en suivant la juste distinction que j'ai présentée. J'insiste sur ce que le remboursement se fasse, sans aucune métamorphose arbitraire des créances, mais au moyen du papier précieux que nous pouvons délivrer ; papier qui arrivera aux biens nationaux par sa destination naturelle, après avoir fécondé dans son cours les différentes branches d'industrie ; papier qui ne commencera pas par tomber au hasard dans des mains plus ou moins avides, mais qui sera livré d'abord à la classe des

créanciers les premiers en titre ; papier qui commencera son cours sous les auspices de la justice, et qui le continuera comme un instrument de bienfaisance publique.

Car est-il douteux, messieurs, que l'émission d'assignats faits avec l'abondance et dans le but que je vous propose, en même tems qu'elle est un étai moral et infaillible de notre révolution, ne soit le seul moyen certain de nous soutenir, dans la disette d'espèces que nous éprouvons ? Notre numéraire territorial, ou pour transporter, puisqu'il le faut, des mots connus dans une langue nouvelle, notre numéraire fictif, étant fait pour représenter le numéraire réel et le reproduire, pouvons-nous douter que son abondance ne fasse tôt ou tard ce que feroit l'abondance d'espèces effectives ; je veux dire, d'élever le prix des effets publics, de libérer le propriétaire de ces effets des mains de son créancier qui les retient en nantissement, et qui dicte à son malheureux débiteur une loi ruineuse, de faire baisser sensiblement l'intérêt de l'argent, de faciliter les escomptes, de multiplier les affaires, de remonter le crédit, et sur-tout de donner une plus grande valeur aux biens nationaux ?

Quoi ! seroit-il nécessaire de le dire ? on parle

de vendre, et l'on ne fourniroit au public aucun moyen d'acheter ! On veut faire sortir les affaires de leur stagnation ; et l'on sembleroit ignorer qu'avec rien, on ne fait rien ; on sembleroit ignorer qu'il faut un principe de vie pour se remuer, pour agir et pour reproduire ! Certes, ce seroit là vraiment le chef-d'œuvre de l'invention, la pierre philosophale des finances, si, sans argent et sans rien qui le remplace, sans crédit quelconque, au sein d'une inertie qui nous tue, nous trouvions le moyen de révivifier tout-à-coup les affaires, et de ressusciter, comme par enchantement, travail, industrie, commerce, abondance ! Ce que nous pourrions attendre à peine d'un miracle, nous pouvons l'espérer, de moyens adaptés à notre but. C'est le numéraire qui crée le numéraire ; c'est ce mobile de l'industrie qui amène l'abondance ; c'est le mouvement qui anime tout, qui répare tout : au lieu que la misère est toujours misère ; et qu'avec elle, sans courage, sans expédiens pour en sortir, il n'y a qu'une ruine entière à envisager. Jetez donc dans la société ce genre de vie qui lui manque ; et vous verrez à quel degré de prospérité et de splendeur, vous pourrez dans peu vous élever.

Combien, messieurs, avec tout le zèle qui

nous anime dans nos travaux, nous sommes tardifs néanmoins en certaines choses ! Combien nous laissons péricliter quelquefois la chose publique, faute de prendre une résolution prévoyante, et de savoir dévancer les événemens ! C'est par les finances que l'ancienne machine a péri ; c'étoit assez dire que la nouvelle ne pouvoit se construire et se soutenir sans les réparer incessamment. C'est par ce même défaut de moyens, que nous avons éprouvé durant nos travaux, tant d'inquiétudes, de perplexités ; et nous n'avons adopté encore, à cet égard, aucun plan, aucune marche sûre ! Nous nous sommes sauvés, il y a quelques mois, d'une crise terrible ; quatre cens millions d'assignats ont comblé le précipice qu'il falloit franchir, et nous ont fait respirer jusqu'à ce jour. Voyons donc, considérons comment cet éclair de bien-être s'est évanoui ; et s'il faut conclure de l'état des choses, que nous ne devons plus user de cette ressource, que l'expérience nous en a fait sentir les dangers ; ou plutôt, s'il ne faut pas conclure que c'est encore là le port du salut !

Votre décret, Messieurs, au sujet de la création des assignats-monnoie, pour la somme de quatre cens millions, fut l'ouvrage de la nécessité ;

parce que nous attendons toujours, pour nous exécuter, l'instant où nous sommes forcés par les circonstances; ce décret eût pu être l'ouvrage de la prudence; et porté plutôt, il eût prévenu de grandes angoisses. Mais enfin, dès qu'il fut mis en exécution, on vit un amendement sensible dans les affaires, l'intérêt de l'argent diminuer, les effets reprendre faveur, le change avec l'étranger se rapprocher du cours ordinaire, les contributions patriotiques devenir plus nombreuses; heureux effets, qui incontestablement se seroient soutenus, développés, si les assignats eussent eu une destination plus étendue, si leur émission eût été plus considérable, si les mesures prises d'avance eussent permis plus de promptitude dans cette émission; et si, enfin, ils eussent été divisés en sommes assez foibles pour entrer dans les affaires de la partie laborieuse du peuple.

Mais qu'arrive-t-il? C'est que ce papier-numéraire se précipite bientôt dans les provinces dont la capitale est débitrice. Près de la moitié étoit déjà censée en circulation par les billets de caisse que les assignats ont remplacés. A mesure que l'émission s'en fait du trésor public, un écoulement rapide les porte loin de nous, et nous laisse à-peu-près, pour la quantité du numéraire, dans le même état qu'auparavant. Il n'est donc pas

surprenant qu'après quelque tems, les mêmes besoins se fassent sentir ; et que Paris n'éprouve pas aujourd'hui, dans les affaires, l'aisance qui auroit eu lieu, si tous les assignats eussent été resserrés dans la circulation municipale.

Est-ce donc sérieusement qu'on semble craindre une espèce de submersion de ces assignats, si on les accroît en quantité suffisante pour le paiement de cette partie de la dette que j'ai indiquée ? Je dis que la société est dissoute, ou que nos assignats valent des écus, et doivent être regardés comme des écus. Or, est-il quelqu'un qui puisse nous dire quelles bornes on doit mettre au numéraire pour qu'il n'excède pas, dans un royaume comme la France, les besoins de l'industrie manouvrière, de l'industrie agricole, de l'industrie commerciale ? Est-il quelqu'un qui ait pu faire ce calcul, même dans l'ancien régime où tout étoit gêné, étranglé par les privilèges, les prohibitions, les vexations de toute espèce ? A plus forte raison, dans ce nouveau systême de liberté, où le commerce, les arts, l'agriculture, doivent prendre un nouvel essor ; et demanderont sans doute, pour s'alimenter, de nouveaux moyens dont l'imagination ne peut fixer l'étendue ? Est-ce donc dans la disette effrayante où nous nous trouvons, est-ce à l'entrée de la carrière où nous

allons nous élancer, que nous pouvons redouter d'être embarrassés de numéraire? Ne sait-on pas d'ailleurs, quelle que soit l'émission des assignats, que l'extinction s'en fera successivement par l'acquisition des biens nationaux?

Nous sommes citoyens de la France; ne graduons donc pas toutes choses sur l'échelle infidéle de Paris. Jusqu'à présent les affaires n'y ont été menées que par saccades. Quand le mouvement irrégulier des espèces les accumuloit fortuitement sur cette place, on disoit que le numéraire étoit abondant: mais bientôt après, le reflux ayant emporté et le superflu et le nécessaire, on disoit que le numéraire étoit rare; et peut-être, dans ces deux cas, n'étoit-il pas entré ni sorti un écu de plus du royaume. Nous avons donc beau être à Paris, ce n'est pas sur les mouvemens d'argent qui se font sentir à Paris; ce n'est pas sur les opinions conçues à Paris, quant au numéraire, que nous devons régler les nôtres; ce n'est pas sur les erremens de la bourse de Paris, que nous devons combiner nos opérations. Et je récuse, dans le sujet qui nous occupe, le jugement de ces banquiers, ces agens-de-change, ces agioteurs de profession, qui, accoutumés jusqu'ici à influer sur les finances, et à s'enrichir des folies du gouvernement, vou

droient nous engager aujourd'hui à jouer son rôle, afin de continuer à jouer le leur. Je pense donc, du moins quant à moi, et j'ai mille raisons de penser que nous aurons à l'avenir plus besoin de numéraire que jamais ; et que la plus haute quantité que nous en ayons jamais eue pourroit être plus que doublée, sans que nous éprouvassions ce surplus que l'on semble craindre.

Dans ces momens sur-tout, ne faut-il pas réparer mille échecs portés à la fortune publique et aux fortunes particulières ? ne faut-il pas adoucir, par un remède général, les maux particuliers qui sont une suite inévitable du bien public que vous avez fait ? On doit louer sans doute le zèle et le courage de cette assemblée, qui travaille sans relâche à porter par-tout l'économie, à supprimer toutes les dépenses du fisc, qui ne sont pas justes et nécessaires. Mais il n'en est pas moins vrai que ces prodigalités journalières du gouvernement étant retranchées, il en résultera momentanément dans les villes où se rassembloient ses favoris, moins de consommation, moins de travail, moins d'aisance. Une nation qui paie à elle-même, ne souffre pas de la multitude de ses paiemens, et même de la légèreté de ses dépenses, comme souffriroit une nation tributaire envers les nations étrangères. Il résulte du moins

chez celle-là, de la force de ses recettes et de ses dépenses, un grand mouvement d'argent et d'affaires, dont le bien-être du peuple, il est vrai, n'est pas l'objet, mais dont le peuple tire toujours quelque parti pour sa subsistance.

Maintenant que les choses sont ramenées à la vraie source de la prospérité publique, si nous voulons parvenir à cette prospérité sans une intermittence cruelle et des secousses dangereuses, il nous faut absolument, et c'est un devoir que nous impose l'ouvrage neuf et de longue haleine que nous élevons, il nous faut promptement pourvoir à ce nouveau déficit d'argent, de circulation, que nous avons peut-être en partie occasionné par des retranchemens et des réformes nécessaires. Dans les grandes villes sur-tout, où le peuple mal-aisé abonde, il faut un moyen actif qui mette en mouvement tant d'autres moyens, et qui nous fasse passer au nouvel ordre de choses, à ses lents et heureux effets, en soutenant du moins notre existence, en prolongeant en faveur de la nouvelle constitution, la bienveillance publique qui ne tient pas long-tems contre la misère. Et pesez, Messieurs, je vous prie, cette considération : car si nous faisons pousser au peuple, dans son désespoir, un seul regret sur l'ancien état des choses, que nous

ayons pu lui épargner, tout est perdu; nous n'avons qu'à quitter le gouvernail, et livrer le vaisseau à la merci des vents et de la tempête.

Mais j'atteste ici la conviction profonde que j'ai de cette vérité : c'est qu'avec l'ardeur, la persévérance, le courage inébranlable que nous avons montrés jusqu'ici, et qui ne nous abandonneront pas; avec le patriotisme général qui n'est pas douteux, si nous devons donner une secousse aux affaires, les arracher à cette mortelle léthargie dont elles ne demandent qu'à sortir, au moyen d'une émission prompte et abondante du numéraire fictif en notre pouvoir, nous ferons, pour la chose publique, ce qui se présente de mieux à faire; nous agirons comme ces médecins habiles, qui, en ayant égard à toutes les indications de la maladie, pourvoient néanmoins au mal le plus instant; qui, s'ils ne guérissent pas encore, prolongent la vie, et donnent enfin à la nature le tems de guérir. Ainsi, nous écarterons ces plans subtils, qui ne respectent point assez les principes sévères de la justice, qui reposent sur des opinions bizarres et particulières ; enfin qui ont tout en vue, excepté ce qu'il y a de plus naturel, de plus pressé et de plus facile.

Si je parlois à des hommes moins éclairés

que vous sur les affaires, je releverois ici une imputation, dirai-je une chicane faite aux assignats, pour les attaquer dans leurs effets. Je vous montrerois comment il n'est pas vrai qu'ils aient contribué à la rareté du numéraire. Tant que la caisse d'escompte a fait honneur à ses engagemens, en payant ses billets à vue, ces billets ont été plus recherchés même que l'argent. Mais dès que nous l'avons vu obtenir du gouvernement des titres d'infidélité, sous le nom d'arrêts de surséance, la confiance s'est ébranlée, l'argent s'est resserré, et les billets ont perdu leur crédit. L'argent étoit déjà tellement rare, avant que les assignats fussent décrétés, que les billets de caisse perdoient jusqu'à cinq et six pour cent. Ce n'étoient donc pas alors les assignats qui chassoient l'argent. Au contraire, ils l'ont rappelé, à leur apparition, par un mouvement de confiance. La rareté de l'argent tient donc à des circonstances étrangères qui frapperoient tout autre expédient que les assignats, et auxquelles les assignats sont de toutes les mesures celle qui est le plus capable de résister. Les sourdes manœuvres, les troubles publics, les terreurs paniques, les délais du trésor dans ses paiemens, et l'anéantissement des affaires qui en est la suite, voilà la première cause de la

disparution de l'or, de la rareté du numéraire. Détruira-t-on cette cause, en s'arrêtant dans le versement des assignats? n'est-il pas clair, au contraire, qu'en attendant l'entier retour de la confiance, les assignats sont le seul moyen qui puisse y suppléer, le rapeler même, et nous donner à tous égards une sorte de sécurité?

Si le difficile échange des assignats contre de l'argent tenoit à leur discrédit, je le demande: pourquoi donc les assignats eux-mêmes participent-ils à la rareté du numéraire? Ils devroient abonder sur la place, être offerts par-tout et pour tout, si l'on étoit si pressé de s'en défaire. Mais en tout lieu, au contraire, et en tout point, les marchandises abondent; et ce sont les acheteurs qui sont rares. Plaçons donc cette calomnie contre les assignats, au rang de celles qu'on se permet tous les jours contre la plus glorieuse des révolutions, contre les réformes les plus néeessaires, contre les plus sûrs amis de l'ordre public. Sachons voir, que bientôt cette unique et salutaire resssource de nos finances comptera à-peu-près les mêmes amis et les mêmes ennemis que notre constitution; et faute de principes fermes, ou d'un courage éclairé sur cette matière, ne faisons pas le jeu de nos ennemis, qui ne demanderoient pas mieux que de nous voir engouffrer dans les embarras,

et de rire ensuite de notre prudence meurtrière.

Et certes, c'est le besoin universel d'un instrument d'échange et de travail qui se fait sentir; c'est le besoin d'assignats pour l'homme d'affaires; c'est le besoin d'argent monnoyé pour celui qui vit de monnoie et ne connoît qu'elle. Tous se plaignent; mais la classe malaisée et si intéressante pousse des cris plus vifs, parce que ses besoins sont plus poignans, et ses passions plus impétueuses. C'est donc cette classe qu'il s'agit incessamment de secourir. Le premier versement des assignats ne lui a pas encore fait sentir ses bienfaits. Si l'argent ne s'arrache aujourd'hui qu'à grand prix des mains où nos assignats de trop forte somme ne parviennent guère, c'est parce que les espèces y sont plus rares que les assignats ne le sont dans les classes plus opulentes. Que conclure de là? C'est que nos assignats établis pour la partie spéculante de la société ne suffisent pas, et qu'il en faut aussi pour la partie travaillante. Il faut que notre ressource pécuniaire entre dans les limites de ses besoins. Il faut qu'une série d'assignats puisse conduire de la somme de deux cens livres à la somme d'un louis; comme on descend d'un louis, par une série d'espèces, à la dernière pièce de monnoie. Alors la difficulté ne consistera plus qu'à échanger un assignat

d'un louis contre des espèces ; c'est-à-dire qu'elle sera presque nulle.

Nous avons suivi, dans les sommes fixées pour nos assignats, les erremens de la caisse d'escompte dans la division de ses billets. Peu importoit que le moindre des billets de cette caisse ne fût pas au-dessous de deux cens livres, puisqu'à chaque instant ce billet pouvoit être converti en écus ; mais nos assignats, étant faits eux-mêmes pour tenir lieu d'espèces, ils doivent s'en rapprocher par leur valeur. C'est la seule manière d'en faire sentir le bienfait au peuple. Des caisses patriotiques s'établiroient aisément dans les grandes villes pour opérer l'échange de ces assignats de petite somme. Je ne puis esquisser que rapidement tous ces détails ; mais la théorie en est claire, et la pratique, sûre et facile.

Je supplie donc cette assemblée de faire les plus sérieuses réflexions sur ce que je viens de lui exposer. Elle a engagé l'honneur de la nation à respecter la dette publique, non-seulement dans sa totalité, mais dans chacune de ses parties, et de respecter par conséquent les titres de chacun de ses créanciers. Chaque créancier, par sa position, peut avoir ses raisons pour préférer la forme de sa créance à toute

autre forme ; c'est là-dessus qu'il peut avoir réglé ses affaires, assis sa tranquillité. Une réconstitution de la dette, qui, à mon avis, est très-embarrassante pour être faite avec justice, peut convenir très-mal à la nation débitrice, et ne disconvenir pas moins à une multitude de ses créanciers. Une réconstitution n'est pas un paiement; et pourquoi ne pas payer quand on peut le faire ? Je ne puis voir dans cette masse énorme de contrats qu'on nous propose, qu'une chûte d'autant plus rapide de leur valeur, et du crédit qui doit en dépendre. Au prix où est l'argent, et sans nouveaux moyens de se libérer, une infinité de ventes forcées de ces contrats seront une nouvelle jugulation d'un grand nombre de créanciers publics. N'ont-ils donc pas déjà assez souffert ? et ne goûterons-nous plus la consolation de n'avoir du moins excité, jusqu'à présent, que des plaintes inévitables ?

Rien ne nous oblige donc, messieurs, de nous avanturer dans une carrière épineuse, dont l'issue est au moins couverte de ténèbres. Je ne sais ; mais il me semble qu'au lieu de les aller chercher, nous devrions travailler à éclaircir cet horison qui se rembrunit autour de nous. Nous devrions au moins saisir quelques rayons

de lumière qui nous luisent encore, pour assurer notre marche, pour tâcher d'entrevoir là où nous allons, quelles difficultés nous attendent, comment nous nous y prendrons pour les surmonter. Si nous n'y pensons pas, nous sommes comme des aveugles qui voudroient jouer le rôle d'oculistes ; et nous nous acheminons inconsidérément, nous conduisons, nous et la nation, vers un abîme. Car, messieurs, il n'en faut pas douter ; il est ouvert, cet abîme ; il s'agrandit devant nous.

De quelle ressource nous aviserons-nous, je vous prie, pour triompher des tems critiques qui se préparent, pour faire agréer paisiblement au peuple un nouveau système d'impôts qui le soulagera sans doute par le fait, mais qui commencera par effrayer son imagination, si l'on n'ouvroit pas d'avance une source de moyens qui lui aidassent à supporter cette charge ; et s'il n'étoit pas rassuré, encouragé, à cette vue ? De quelle ressource nous aviserons-nous pour franchir l'hiver qui s'avance, pour passer sans terreur ces jours nébuleux, et ces longues nuits où nous allons nous enfoncer ? Alors les besoins se réveilleront plus nombteux et plus pressans que jamais ; et le plus impérieux de tous, celui de s'agîter quand on craint, de se plaindre quand on souffre,

éclatera par-tout avec violence. Que ferons-nous alors, si nous n'y pourvoyons dès-à-présent ? Nous verrons renaître et se multiplier toutes nos misères; elles nous investiront à-la-fois, et seront peut-être irremédiables. Que ferons-nous alors, vous dis-je ? N'aurons-nous pas épuisé tous les expédiens dont nous avons pu nous aviser dans notre détresse, pour pousser le tems? Nous avons exigé une contribution patriotique ; de libres et nombreuses offrandes nous ont été présentées; vaisselle, bijoux, tout est venu à notre secours ; tout s'est englouti; la nation s'est appauvrie, et le trésor n'en est pas plus riche. Je frémis quand je pense, qu'avant deux mois nous touchons à la fin de nos assignats. Une fois consommés, qu'avons-nous ensuite pour nous soutenir ? Rien. Je vois déjà le ministre des finances venir dolemment nous présenter un nouveau certificat de notre ruine, et nous proposer ce qui ne pourra pas même nous sauver, au prix de la honte, des éternelles suspensions, des attermoiemens indéfinis, des retards de rentes ; c'est-à-dire, ce que nous avons repoussé jusqu'ici avec tant d'horreur, mais ce qui nous atteindra enfin et nous enveloppera malgré nous ; ce que je n'ose même nommer tant ce nom seul doit révolter cette assemblée.

Mais, Messieurs, ne pas prévenir cette horrible catastrophe, c'est la vouloir; et qui de nous pourroit souffrir d'être entaché d'un si noir soupçon? Alors, Messieurs, je le vois, nous reviendrons sur nos pas; nous y reviendrons avec des regrets mêlés d'effroi. Trop tard éclairés, nous ressaisirons alors le parti que nous aurons abandonné; et nous préférerons la honte qui suit toujours l'aveu d'un grand tort, à celle d'en faire subir à la nation les terribles conséquences. Nous demanderons instamment ces assignats que nous aurons repoussés comme dangereux. Mais en attendant, que de besoins, que de désordres, que de plaintes, que de maux! Et si les biens ecclésiastiques sont alors affectés à des contrats, comment les engager encore pour de nouveaux assignats-monnoie? D'ailleurs il est un tems où tous les remèdes sont sans efficace. Ah! prévenons ce moment fatal. Quant à moi, j'atteste la patrie, que je ne vous ai rien dissimulé des dangers qu'elle court, si vous négligez le seul parti qui vous reste à prendre, le seul, oui le seul qui soit prompt, facile, énergique, qui remplace tout, et que rien ne remplace.

Je conclus donc :

1°. A rembourser la totalité de la dette exigible en assignats-monnoie, sans intérêts.

2°. A mettre en vente sur le champ la totalité des domaines nationaux, et à ouvrir à cet effet des enchères dans tous les districts.

3°. A recevoir, en paiement des acquisitions, les assignats, à l'exclusion de l'argent et de tout autre papier.

4°. A brûler les assignats à mesure de leur rentrée.

5°. A charger le comité des finances de présenter un projet de décret, et une instruction, pour mettre ces opérations en activité le plutôt possible.

REPLIQUE

Prononcée par M. MIRABEAU l'aîné, dans l'Assemblée Nationale, le 27 Septembre, pour servir de suite à son discours sur les Assignats-monnoie, du 27 août 1790.

MESSIEURS,

J'eus l'honneur de vous exposer, le 27 août dernier, la mesure que je croyois la plus convenable pour liquider cette partie de la dette nationale, appelée la dette exigible ; et je me félicite du tems écoulé dès-lors jusqu'au moment actuel, qui nous approche d'une résolution définitive sur cette matière. Le projet que je soumis à votre examen, et les raisons dont je l'appuyai, ont engagé une discussion très-étendue ; la question a été agitée dans tous les sens, soit dans cette assemblée, soit dans des

societés particulières ; de nombreux écrits ont été publiés contradictoirement ; rien ne manque, ce semble, de tout ce qui peut mûrir une décision.

Mais il arrive, dans des matières de cette étendue, susceptibles d'être envisagées sous tant de faces, qu'on s'embarrasse enfin pour la multitude des objections et des réponses ; et la discussion, où tout semble exposé et balancé, reporte les esprits au même point d'incertitude d'où ils sont partis ; car le doute est bien plus le résultat des lumières vagues que de l'ignorance. Je pense donc, messieurs, qu'après le grand jour jeté de toutes parts sur cette question, le meilleur moyen de trouver une issue dans ce labyrinthe, c'est de nous rallier aux principes, de saisir le fil qu'ils nous offrent, et de marcher alors avec courage, à travers les difficultés et les fausses routes.

Ce seroit également offenser vos lumières, et abuser d'un tems précieux, que de tenir compte de toutes les difficultés élevées contre notre moyen de liquidation, et de m'occuper à y répondre. Quelques tableaux où je retracerai des vérités qu'on oublie, des principes que l'on veut ébranler ; où je repousserai, entre des attaques quelconques, celles qui m'ont semblé les plus

spécieuses, et d'autres même qui peuvent emprunter quelqu'éclat de leurs auteurs ; où je ferai marcher en opposition la mesure des assignats-monnoie, avec d'autres mesures que l'on vous présente : voilà ce que je vais mettre sous vos yeux.

Pourquoi suis-je obligé, messieurs, d'insister de nouveau sur un fait que nous regardons tous comme la pierre angulaire de l'édifice que nous élevons ; de raffermir une base sur laquelle reposent toutes nos espérances ; de rappeler que les domaines que nous appelons nationaux sont entre les mains de la nation, que certainement elle en disposera par votre organe ; de déclarer que la constitution est renversée, le désastre inévitable, la France en dissolution, si la vente des biens nationaux ne s'effectue pas immanquablement, si elle n'est pas par-tout protégée, encouragée ; si les derniers des obstacles qui peuvent s'y opposer ne sont pas renversés, détruits ; si le moindre acheteur peut éprouver de la part des premiers usufruitiers, des premiers fermiers, quelqu'empêchement à rechercher, à examiner les possessions à sa convenance ; si tout, dans ces acquisitions, en un mot, ne présente pas une face accessible qui les favorise ?

Quel est le but de ces observations ? vous ne l'ignorez pas, Messieurs ; c'est qu'on semble encore douter, ou du moins on voudroit faire douter, que la vente des biens nationaux puisse s'accomplir, et triompher des difficultés qu'on lui oppose. Ecoutez les discours qui se répandent ; lisez les écrits que l'on publie ; voyez sur-tout le mémoire du ministre des finances, qui vint attrister cette assemblée, au sein des espérances dont je venois de l'entretenir. Vous verrez qu'on ne veut pas croire à cette opération nationale ; qu'on part, dans tous ses raisonnemens, d'un principe de doute et de défiance. Car il seroit trop absurde de prétendre renverser un projet solide, fondé sur la valeur réelle de nos assignats, si l'on ne contestoit pas au fond cette valeur, si l'on ne se plaisoit pas à regarder comme conjectural tout le système de la restauration de nos finances, qui repose sur ce fondement.

C'est donc la persuasion de la vente certaine et instante des biens nationaux, qui peut seule assurer le succès de notre projet de liquidation par les assignats, comme il n'y a que cette vente effective qui puisse sauver la chose publique. Ainsi, je mets au nombre des ennemis de l'état, je regarde comme criminel envers

la nation, quiconque cherche à ébranler cette base sacrée de tous nos projets régénérateurs, à faire chanceler ceux qui s'y confient. Nous avons juré d'achever, de maintenir notre constitution ; c'est jurer d'employer les moyens propres à ce but ; c'est jurer de défendre les décrets sur les biens nationaux, d'en poursuivre jusques à la fin, d'en hâter l'exécution ; c'est un serment civique, compris dans le serment que nous avons fait ; il n'y a pas un vrai citoyen, pas un bon François, qui ne doive s'y réunir. Que la vente des biens nationaux s'effectue ; qu'elle devienne active dans tout le royaume ; la France est sauvée.

Je pars donc de ce point fondamental ; et j'ai d'autant plus de raison, que, quelque système qu'on embrasse, réconstitution, contrats, quittances de finance, assignats, peu importe ; il faut toujours en revenir là. Que vous échangiez les créances sur l'Etat contre des titres nouveaux et uniformes, qui aient pour gage des biens nationaux ; ou que les créanciers soient admis à l'acquisition de ces biens, par l'échange immédiat de leurs créances ; la libre disposition des biens nationaux, la sûreté de l'acquisition pour les créanciers n'est pas moins nécessaire dans tous les cas,

pour que la liquidation de la dette puisse s'opérer. Qu'on ne s'imagine donc pas, en énervant la confiance due aux assignats, en présageant d'après cela une dégradation sensible de leur prix, pouvoir faire prédominer quelqu'autre plan de liquidation; il seroit frappé du même vice; et il faut convenir, ou qu'un assignat, et une portion équivalente des biens nationaux, c'est la même chose; ou que la dette nationale est impossible à acquitter d'aucune manière par ces mêmes biens.

Ainsi, messieurs, ne nous départons point de cette vérité; et que les adversaires de notre mode de liquidation le sachent enfin: c'est que nos assignats ne sont point ce qu'on appelle vulgairement du papier-monnoie. Il est absurde, en changeant la chose, de s'obstiner à garder le mot, et de lui attacher toujours la même idée. Nos assignats sont une création nouvelle, qui ne répond à aucun terme ancien; et nous ne serions pas moins inconséquens d'appliquer à nos assignats l'idée commune de papier-monnoie, que nos pères ont été peu sages d'avoir estimé le papier de Law à l'égal de l'or et de l'argent.

Et ici, Messieurs, l'on prétend m'opposer à moi-même. L'on veut que je me sois élevé

ci-devant contre ce même papier-monnoie que je défends aujourd'hui. Mais dans quel lieu, dans quel tems? Dans cette même Assemblée; dans la séance du premier Octobre dernier, où il s'agissoit aussi de papier-monnoie. Ouvrons donc le journal de cette séance. Voici, mot-à-mot, ma réponse à M. Anson, comme elle est rapportée dans le N°. 48 du courier de Provence (1) : *Je sais que dans des occasions critiques, une nation peut être forcée de recourir à des billets d'Etat; (il faut bannir de la langue cet infâme mot de papier-monnoie)* ET QU'ELLE LE FERA SANS DE GRANDS INCONVÉNIENS, SI CES BILLETS ONT UNE HYPOTHÈQUE, UNE REPRÉSENTATION LIBRE ET DISPONIBLE. *Mais qui osera nier que, sous ce rapport, la nation seule ait le droit de créer des billets d'Etat, un papier quelconque* QU'ON NE SOIT PAS LIBRE DE REFUSER ? *Sous tout autre rapport, un papier-monnoie attente à la bonne-foi et à la liberté nationale : c'est la peste circulante.* Voilà, messieurs, ce qu'on appelle mon *apostasie.* Vous voyez cependant que je distinguois alors ce que je distingue aujour-

(1) Voyez aussi les autres journaux du tems.

d'hui ; que je distingue aujourd'hui ce que je distinguois alors : Vous voyez que je suis constant dans mes principes ; et vous voyez aussi que mes adversaires sont parfaitement constans dans les leurs.

Je poursuis. Qu'est-ce qui constitue le prix des métaux monnoyés ? C'est leur valeur intrinsèque, et leur faculté représentative, qui résulte de cette valeur. L'or et l'argent, considérés dans les objets auxquels ils sont propres, ne sont que des métaux de luxe, dont l'homme ne peut tirer aucun parti pour ses vrais besoins. Ils ne sont pas moins étrangers aux premiers des arts, aux arts nécessaires, qu'ils ne le sont à notre nourriture, à nos vêtemens. Mais nonobstant cet usage restraint et non essentiel des métaux précieux, leur qualité représentative s'est étendue conventionnellement à tous les objets de la vie.

Comparons maintenant nos assignats aux métaux-monnoie. A la différence de ceux-ci, ils n'ont aucune valeur intrinsèque ; mais ils ont à sa place une valeur figurative qui fait leur essence. Les métaux dont se forme la monnoie, ne s'emploient qu'aux arts secondaires ; et la chose figurée par les assignats, c'est le Premier, le plus réel des biens, la source de

toutes les productions. Or, je demande à tous les philosophes, à tous les économistes, à toutes les nations de la terre, s'il n'y a pas plus de réalité, plus de richesses véritables, dans la chose dont nos assignats sont la type, que dans la chose adoptée sous le nom de monnoie. Je demande dès-lors, si à ce type territorial, à ce papier figuratif du premier des biens, une nation comme la nôtre ne peut pas attacher aussi cette faculté de représentation générale, qui fait l'attribut conventionnel du numéraire ? On donne crédit à des billets de banque, à des lettres de change qui suppléent les métaux et les représentent ; comment refuseroit-on le même crédit à des assignats qui sont des lettres de change payables à vue en propriétés territoriales ? comment n'auroient-ils pas le même cours, le même privilège, que les métaux, celui d'être un instrument général d'échange, un vrai *numéraire national* ?

Mais nos assignats, dit-on, éprouvent ce désavantage, comparativement à la monnoie ; c'est de ne représenter en dernier résultat qu'une seule chose, savoir les biens nationaux. Eh ! qu'importe ? si les biens nationaux eux-mêmes représentent tout. Quel est le créancier qui ne trouve pas ses écus sûrement placés, et repré-

sentés très-valablement, quand ils ont pour hypothèque un équivalent en propriété foncière ?

C'est donc en envisageant, de fait et de droit, nos assignats sous ce point de vue ; c'est en leur attribuant la valeur jurée par la nation, que je défends le projet de finance dont ils sont la base, et qui ne pourroit sans cela se soutenir. Et je regarde tout homme poussé par l'intérêt à prêcher une défiance qui les déprise, comme plus coupable envers la société, que celui dont la main criminelle dégrade les métaux précieux, et altère leur titre à la foi publique.

Garantir cette base contre les attaques de la mauvaise foi, de la légéreté, des sophismes, ou de l'ignorance ; c'est, Messieurs, répondre à la plupart des objections élevées contre la proposition que nous avons faite. Je ne m'attendois pas, je l'avoue, à trouver toutes ces objections, ramassées, accumulées, dans le mémoire du ci-devant ministre des finances. Dans une matière aussi grave, je ne lui dois que la vérité. Les égards qu'il mérite d'ailleurs, ne peuvent affoiblir dans mes mains une défense toute consacrée au plus grand intérêt de la patrie.

Quel n'a pas été mon étonnement, et vous l'aurez partagé sans doute, Messieurs, d'entendre ce mémoire, qui semble, d'un bout à l'autre, vouloir ôter tout crédit aux moyens d'alléger la dette publique, d'arracher les affaires, par une nouvelle révolution, à cette langueur qui nous tue ! Tout ce mémoire repose sur l'avilissement présagé de nos assignats, et ne renferme pas un mot qui rende une justice ferme et encourageante à cette valeur. Tous les prognostics de décadence, applicables au plus vil des papiers-monnoie, y poursuivent notre numéraire territorial. Certainement, Messieurs, si nous eussions eu besoin d'un écrit, pour faire entrevoir à la nation le prochain rétablissement de la fortune publique; pour développer à tous les yeux l'étendue et la certitude de nos ressources; pour faire marcher, par une impulsion d'espérance et de courage, toutes nos affaires vers un amendement si désiré; nous aurions attendu un tel écrit de celui qui étoit à la tête de nos finances. C'est lui aujourd'hui, qui vient assembler les premiers nuages sur la carrière que nous devons parcourirr.

N'est-il par clair, Messieurs, que tout se ranimera chez nous par le retour de la confiance; et que c'est à la faire naître qu'il faut

s'appliquer ? N'est-il pas clair, que désespérer d'entrée de tout rétablissement fondé sur notre seule ressource actuelle, c'est empêcher cette confiance précieuse de se rétablir ? Qu'est-ce donc qu'on prétend par ces cris d'allarmes ? Celui qui les pousse, est-il, quelques lumières qu'on lui accorde, un raisonneur si sûr, qu'on ne puisse, sans malheur, s'écarter de ses opinions ? Si cela n'est pas ; si, nonobstant ses craintes, nous osons penser qu'on peut néanmoins marcher en avant, ne nuit-il pas dès-lors au succès de nos résolutions ? car les ennemis du bien public profitent de tout pour nuire aux affaires ; et parmi les moyens qu'ils cherchent, celui que leur fournit le mémoire ministériel ne leur échappera certainement pas.

Non que l'adoption d'une mesure quelconque, à plus forte raison d'une mesure si importante, doive jamais être irréfléchie et précipitée ; non que la confiance publique ne doive être le fruit d'un mûr examen, d'un jugement éclairé par les discussions contradictoires. Mais c'est précisément contre cette ardente précipitation à trancher une question si grave et si compliquée, c'est contre cette violence de censure que je m'élève ; c'est parce qu'un mouvement si impétueux, comme s'il s'agissoit d'ar

racher la nation aux flammes, part d'un point assez élevé pour répandre une frayeur aveugle, pour remplir les esprits de préventions ; c'est pour cela que nous sommes fondés à le réprimer. Convient-il, dans la situation actuelle de sonner la trompette de la défiance, au risque d'exciter cette défiance par ses prédictions ? Quitte à dire, si ces maux arrivent : *On pouvoit les éviter ; je l'avois bien dit....* Eh ! de grace, dites-nous donc aussi ce qu'il faut faire : car il ne suffit pas, quand le vaisseau s'enfonce sous nos yeux, de crier à ceux qui veulent tenter d'en sortir, *ne vous fiez pas à cette nacelle ;* il faut leur fournir un moyen plus sûr de salut.

Mais voyons si notre ressource est tellement frêle qu'il soit périlleux de s'y confier ; voyons, du moins, si les objections qu'on forme contre elle, sont assez solides pour que nous devions la rejetter.

Le tableau que trace, dès les premières lignes, le mémoire que nous examinons, c'est celui de la disette du numéraire : marchands, manufacturiers, artisans, consommateurs, tous la ressentent, tous s'en plaignent. L'administrateur se dit tourmenté par la nécessité de pourvoir à cette partie des besoins publics. Il sem-

ble presque attribuer cette disette d'espèces à la trop grande abondance d'assignats qui sont déjà en circulation. *Je l'avois craint*, dit-il, *et le tems l'a prouvé.* Oserois-je remarquer, qu'il y a peut-être ici quelque ingratitude envers les assignats-monnoie; et que ce seroit plutôt le cas de reconnoître tous leurs bons services. Qu'aurions-nous fait, Messieurs, et qu'auroit fait lui-même le ministre, si ces fâcheux assignats ne fussent venus à notre secours? Qui peut savoir où nous en serions, sans cette ressource si déplorable? Le numéraire alors étoit déjà rare; rien n'alimentoit le trésor public; c'étoient les mêmes plaintes qui se renouvellent aujourd'hui. Les assignats libres croupissoient dans la caisse d'escompte; il a fallu en faire de la monnoie pour leur donner cours, et quelque tems après, voici ce que le ministre dit dans cette Assemblée: *Vous apprendrez sans doute avec intérêt que le crédit des assignats s'annonce aussi bien qu'on pouvoit l'attendre* (1).... *Le trésorier de l'extraordinaire ne peut suffire à toutes les demandes qui lui sont faites..... de nouvelles parties de billets destinés à la circula-*

(1) Mémoire du 24 mai 1790, pag. 5.

tion. Cet hommage rendu aux assignats-monnoie par le ministre, est d'autant plus probant et d'autant plus noble, qu'il n'avoit aucune part à cette mesure.

Que prouve donc aujourd'hui contre les assignats, cette disette de numéraire dont le public souffre, et l'inquiétude de l'administrateur à ce sujet ? Elle ne prouve autre chose sinon que leur service n'est pas assez divisé, assez général. Les assignats actuels ont mis une valeur numéraire entre les mains de ceux qui n'avoient point d'espèces ; il faut maintenant qu'ils puissent les convertir en de moindres valeurs ; et c'est encore ce que de petits assignats permettront de faire.

Mais cette solution même forme une objection nouvelle dans le mémoire ministériel. Il n'envisage qu'un redoublement de difficultés, d'embarras, dans cette infinité d'échanges ; puisqu'enfin les derniers assignats doivent se résoudre en numéraire.

Je réponds à cela : Premièrement, que, dans l'état actuel des choses, la difficulté est bien plus grande ; puisqu'il faut changer un assignat de deux cens livres, non-seulement quand on a besoin de quelque monnoie, mais de toutes les sommes qui sont au-dessous de cette valeur :

ce qui n'arrivera pas, quand trois ou quatre assignats inférieurs les uns aux autres, joindront les assignats de deux cens livres à notre numéraire effectif. Alors le plus grand nombre de ces petits assignats seront destinés à échanger ceux de forte somme ; et il en résultera un bien moindre besoin de numéraire, pour effectuer ces sortes d'échanges. Est-il douteux que l'administrateur qui a éprouvé tant de difficultés à rassembler les espèces nécessaires pour ses divers payemens, n'eût été très-soulagé par les petits assignats dont nous parlons, et dont ces payemens pouvoient être formés en grande partie ?

Je réponds, en second lieu, que si l'or et l'argent ont pris des aîles pour s'envoler en d'autres climats, il nous faut inévitablement quelque suppléant qui les remplace ; et que s'ils sont resserrés par l'effet de la défiance ou de quelque mauvaise intention, il n'y a rien de tel que de les rendre moins nécessaires, pour qu'ils se montrent et redescendent à leur premier prix.

C'est ici le lieu d'expliquer cette maxime financière si rebattue et si mal appliquée : *le papier*, dit-on, *chasse l'argent*. Fort bien : donnez-nous donc de l'argent ; nous ne vous

demanderons point de papier. Mais quand les espèces sont *chassées* sans que le papier s'en mêle, admettez pour un tems le papier à leur place ; et ne dites pas que c'est lui qui les chasse. *Le papier chasse l'argent !* De quel papier parlez-vous ? Le mauvais papier, un papier-monnoie sans consistance, sans garantie, sans hypothèque disponible, qui est introduit par le despotisme d'un gouvernement obéré, qui est répandu sans bornes connues, et n'a point d'extinction prochaine ; celui enfin dont je parlois le premier octobre dernier, je vous l'accorde : quand un tel papier prétend rivaliser avec le numéraire, celui-ci se cache, et ne veut pas se compromettre dans la parité.

Le papier de commerce *chasse encore l'argent*, ou plutôt il le fait servir à d'autres dispositions, quand il abonde sur une place débitrice envers l'étranger, et que les espèces y sont envoyées. Il le *chasse*, de plus, ou plutôt il le resserre, quand le papier afflue au point de faire suspecter sa qualité et d'éveiller la défiance. Mais ce n'est pas là notre papier. Les terres productives de tout, valent bien les métaux qu'elles produisent ; elles peuvent marcher de pair avec eux. Notre signe territorial ne *chassera* donc pas les espèces ; il en tiendra lieu,

jusqu'à ce que l'activité les rappelle. Ils conspireront alors amiablement ; ils circuleront ensemble dans la masse des échanges et des affaires.

Mais j'entends ici l'auteur du mémoire se récrier, de concert avec les détracteurs des assignats. « Quoi, disent-ils, l'expérience ne » renverse-t-elle pas déjà vos conjectures ? Ne » connoit-on pas le prix actuel des assignats » contre de l'argent ? Que seroit-ce si leur » masse étoit quintuplée " ? Messieurs, vous allez vous convaincre, d'un côté, que si les assignats perdent dans l'échange contre de l'argent ; de l'autre, la cause qu'on en donne est fausse ; et que ce fait ne prouve rien contre l'assignat.

Je fais deux classes de tous les objets qu'on peut se procurer par les assignats ; ceux qui excèdent ou égalent par leur valeur celle des assignats dont on les acquitte ; et ceux qui étant au-dessous de la moindre valeur de ces assignats ne peuvent être payés qu'en espèces. Si les assignats étoient déchus de leur prix par trop d'abondance, les marchandises d'une certaine valeur qu'on payeroit par des assignats en nature, seroient renchéries : c'est ce qui n'est pas. Il est de fait qu'on achète aujourd'hui avec

un assignat de 200 livres, toutes les choses dont la valeur en espèces étoit de 200 livres avant la création des assignats ; et le vendeur, au surplus, tient compte de l'intérêt des assignats, sans difficulté. Il n'est donc pas vrai que l'assignat perde sous ce point de vue, qui offre le seul moyen de connoître sa juste valeur dans l'opinion publique. Je sais bien que les assignats ont tort de se soutenir, puisque nos infaillibles raisonneurs assurent qu'ils doivent perdre ; mais ce n'est pas ma faute ; et je raconte les choses comme elles sont.

Pourquoi donc les assignats perdent-ils contre du numéraire ? C'est qu'il faut du numéraire à tout prix ; c'est qu'il en faut beaucoup pour l'échange de nos assignats actuels ; c'est que nos assignats ont beau être rares, les espèces le sont davantage. Eh, n'avons-nous pas un fait bien capable de nous éclairer sur cette matière ? On sait que les écus perdent quand on veut les échanger contre des louis. Dira-t-on pour cela que les écus sont en discrédit ? Non, mais c'est que l'or est encore plus rare que l'argent. Il y a plus ; si le billion venoit à manquer pour le peuple, c'est le billion qui feroit la loi ; et nous verrions l'or et l'argent le rechercher avec perte. Le papier même de

commerce gagne sur les espèces, quand on a un grand besoin de ce papier, et qu'il est fort rare. On raisonne donc mal, on n'analyse rien, quand on prend une cause pour une autre, quand on attribue à la dépréciation des assignats le renchérissement des espèces. Faites en sorte d'avoir moins besoin de les échanger; créez de plus petits assignats; vous ne *chasserez* pas l'argent, vous le rapprocherez du pair, et vous sentirez moins sa rareté. Cette seule observation répond aux trois quarts du mémoire ministériel.

On insiste; on dit que des difficultés de toute espèce naîtront, si l'on répand cette multitude de petits assignats dans une classe peu aisée, où leur échange seroit un besoin de tous les instans. Mais qu'on me dise comment la même quantité d'espèces employées aujourd'hui à échanger de forts assignats, ne suffiroit plus à échanger les fractions de ces assignats? Qu'on me dise comment, quand les assignats de deux cent livres, n'auront plus besoin d'être convertis en argent, puisqu'ils seront divisibles en assignats de moindre valeur; comment il sera si difficile de pourvoir alors avec cet argent, aux derniers échanges nécessaires? Ce louis, que des laboureurs aisés, ou des artisans écono-

mes, ont actuellement dans les mains, s'anéantira-t-il, si un assignat de vingt-quatre livres est mis à sa place ? La société, pour recevoir un nouveau numéraire représentatif, cessera-t-elle d'être le dépôt commun de notre numéraire métallique ? la petite monnoie, qui est l'or du peuple, quittera-t-elle sa bourse pour fuir en Angleterre ou en Allemagne ? Un nouveau mouvement, au contraire, étant imprimé à notre industrie, le crédit renaissant par l'extinction de la dette publique, le numéraire étranger ne viendra-t-il pas bien plutôt chercher nos productions ? et peut-on craindre qu'en de telles circonstances, notre avoir actuel en numéraire tende à s'échapper ?

Mais ce n'est pas uniquement, je le sais, jusques dans les derniers rameaux de la circulation, que les ennemis des assignats les poursuivent pour les décrier ; ils les considèrent aussi dans leur masse : cette quantité que nous proposons les épouvante. Au lieu d'une puissance productive, ils n'y voient qu'un torrent de destruction. Le moindre éclair de la raison dissipera ces vaines terreurs.

Je demande aux détracteurs de notre plan, de quel génie bienfaisant, de quel pouvoir surnaturel, ils attendent donc la restauration

de nos arts, de notre commerce, de tous nos moyens de prospérité. Je leur demande si c'est de la sécheresse de nos canaux qu'ils espérent voir sortir des fleuves d'abondance. N'entendent-ils pas le besoin général qui pousse un cri jusqu'à nous ?

Je le répète, messieurs ; riches en population, riches en sol, riches en industrie, nous ne l'avons jamais été en numéraire. Pourquoi ? c'est qu'un gouvernement vampirique a, depuis plus d'un siècle, sucé le sang des peuples, pour s'environner de faste et de profusions. Ce prodigieux mouvement d'espèces qui en résultoit dans la capitale, pour fournir à des emprunts, et aux jeux forcenés qui en sont la suite, n'a jamais été qu'une circulation sterile en bien, trompeuse dans ses apparences, désastreuse dans ses effets. La plétore étoit au centre de l'empire ; le marasme, la langueur aux extrémités. L'énormité de notre luxe en vaisselle, qui fait passer tant d'écus du coin au creuset, est une source de destruction pour le numéraire. Les vices de notre système monétaire en sont une autre chaque jour plus active. (1) Ainsi, pour

(1) Le calcul le plus simple et le plus incontestable sur le prix de l'argent et de la valeur de nos écus, en va donner la démonstration.

bien des raisons, nous n'avons jamais atteint le point de prospérité nationale auquel nous étions appellés par la nature ; et les métaux

---

1°. C'est l'Espagne qui nous fournit l'argent : or ses piastres, quoique tariffées à 10 deniers 17 grains, sont réellement à 10 deniers 19 grains, et leur prix est de 52 liv. 5 s. le marc ; donc le marc d'argent fin est de 57 liv. 12 s. 10 den. $\frac{2}{259}$.

En voici la preuve.

Le marc d'argent fin se divise en 12 deniers, et chaque denier en 24 grains ; donc dans un marc d'argent fin il y a 288 grains de fin : donc aussi dans un marc de piastres il y a 259 grains de fin. Cela posé :

Si 259 grains valent 52 liv. 5 s. ou 1045 s., combien vaudra le grain ? En divisant ces 1045 s. par 259 grains, on trouve que le grain vaut 4 s. $\frac{9}{259}$ de denier.

J'ai dit que le marc contenoit 288 grains : en les multipliant par 4 s. $\frac{9}{259}$ on aura 57 liv. 12 s. 10 den. $\frac{2}{259}$ pour le prix du marc d'argent fin ; ce qu'il falloit prouver.

2°. Nos écus sont à 10 deniers 21 grains au moins, car c'est le dernier terme du remède accordé par la loi ; or, 10 deniers 21 grains valent 52 liv. 4 s. 9 den. $\frac{18}{259}$.

3°. Le marc d'écus en contient huit de 6 liv. et $\frac{3}{10}$ d'écus ; or, huit écus à 6 liv. et $\frac{3}{10}$ valent 49 liv. 16 s.

précieux, qui sont à la fois le signe et le moyen de cette prospérité, ont toujours été chez nous fort au-dessous de nos besoins.

On craint une obstruction générale par cet accroissement subit et prodigieux du

---

Résumons. Le marc d'argent fin valant 57 liv. 12 s. 10 den. $\frac{2}{259}$. Le marc de nos écus contient au moins pour 52 l. 4 s. 9 d. $\frac{18}{259}$ Cependant le marc de nos écus n'a cours que pour 49 liv. 16 s.; donc il y a au moins 2 liv. 8 s. 9 d. $\frac{18}{259}$ dans un marc d'écus au-delà de la valeur légale.

Donc on trouve un bénéfice de 2 liv. 8 s. 9 den. $\frac{18}{259}$ au moins en fondant nos écus.

Donc, il vaut mieux fondre nos écus que d'acheter de l'argent en piastres ou en lingots.

Tarif de la valeur des divisions du marc d'argent sur le pied de 57 liv. 12 s. 10 den. $\frac{2}{259}$ *le marc.*

	L.	S.	D.	
12 deniers valent .	57	12	10	2 / 259
6 *id.*	28	16	5	1
3 *id.*	14	8	2	130
2 *id.*	9	12	1	173
1 *id.*	4	16	0	216
$\frac{1}{2}$ ou 12 grains . .	2	8	0	108
6 *id.* . . .	1	4	0	54
3 *id.*	0	12	0	27
1 *id.* . . .	0	4	0	9

numéraire. Quant à moi, messieurs, j'ai une crainte d'un autre genre ; c'est que les opérations préliminaires et indispensables pour la liquidation de la dette, la vérification des titres, la fabrication et la délivrance successive des assignats, en prenant beaucoup de tems, ne prolongent notre langueur, et ne nons privent d'une partie des avantages qu'une plus prompte émission d'assignats nous procureroit.

Nous appréhendons d'être écrasés sous le poids de ce numéraire de liquidation ! Ne le sommes-nous donc pas sous celui de la dette que nous devons liquider ? Les avantages qui doivent résulter des remboursemens et du crédit qui en est la suite, ne sont-ils pas une belle réponse à ceux qui craignent que ce précieux numéraire ne s'avilisse, que l'argent ne fuie devant lui ? Vos assignats-monnoie ne sont-ils pas un papier actif qui remplace le papier dormant, le papier fâcheux dont une grande partie de la dette exigible se compose ?

Cette surabondance nous effraye ! Que nos voisins doivent rire de nos craintes ! Comparez leur sol, leur population, leurs moyens aux nôtres ; comparez ensuite à notre quantité de numéraire les valeurs qu'ils savent mettre en activité ; vous verrez qu'ils en ont beaucoup

plus que nous, sans comparaison; et que dans les valeurs qui forment leur circulation, il entre plus de billets encore que d'espèces. Vous verrez, par conséquent, que si nous portions notre papier-monnoie même à deux milliards, nous en aurions bien moins encore que ces riches insulaires. Et pour connoître, à cet égard, tous nos avantages, pensez, Messieurs, que notre papier ayant disparu, il reste à sa place des campagnes, des domaines, les propriétés les plus précieuses; et que le papier national des Anglois ne porte que sur le prestige du crédit. Quoi donc! craindrions-nous la ruine, en nous acquittant avec notre signe territorial; tandis que l'Angleterre prospère, malgré l'immensité de sa dette, au moyen d'un signe d'opinion, d'un vain simulacre de richesses?

Ce sont de grandes erreurs sur la circulation du numéraire, qui font craindre si fort l'accroissement des assignats que nous proposons. On pense que tout le numéraire répandu dans la société, doit se porter jusqu'aux derniers rameaux de la circulation, et se subdiviser comme ces eaux qui, sortant de l'océan, n'y retournent qu'après s'être transformées successivement en vapeurs, en pluie, en rivières. Mais si une portion du numéraire est destinée à la partie

fécondante et productive de la circulation ; une autre portion non moins considérable a pour objet le commerce, le transport des immeubles, les dépôts, une multitude de gros échanges. Or si la subdivision des espèces est nécessaire dans la circulation productive, pour atteindre la main d'œuvre, pour satisfaire aux menues dépenses, aux petits salaires ; l'autre partie de la circulation commerciale n'éprouve pas les mêmes besoins. C'est à grands flots que le numéraire y roule ; les déplacemens ne s'y font qu'en certaines masses, et comme le billion ne passe guère de la première de ces circulations à la seconde, de même la somme des métaux précieux qui servent à celle-ci, est en plus grande partie étrangère à l'autre.

Vous en pénétrez, Messieurs, la conséquence. C'est particulièrement cette dernière sphère de circulation, que vous êtes appelés à enrichir par l'émission de vos assignats ; parce que c'est aussi dans cette sphère que se trouvent placés les fonds territoriaux qui leur correspondent. Vous jetez dans cette région du commerce de nouvelles marchandises et de nouvelles richesses ; et par l'activité des ventes, le signe disparoit à mesure que la chose le remplace. Vous n'arrêterez donc point de cette manière, vous

n'embarrasserez point la circulation productive, Elle profitera de tout ce qu'elle pourra s'approprier dans la circulation supérieure, pour s'étendre. se vivifier. Celle-ci, de même, puisera dans la source abondante que vous ouvrirez, de quoi alimenter ses diverses branches; et le superflu de tous ces besoins, sera nécessairement refoulé par la force des choses vers la masse des biens nationaux.

Or, je vous demande comment voir dans cette marche naturelle des affaires, ce désordre, ce cahos dont on nous menace, n'est-il pas plutôt dans les idées de ceux qui le peignent?

Figurez-vous, Messieurs, qu'au lieu d'un ou deux milliards d'assignats de 1000, de 300, de 200 liv. et au-dessous, vous missiez en circulation des pièces d'or de même valeur et en même nombre : ne voyez-vous pas, 1°. qu'une grande quantité de ces pièces seroient employées pour les grands besoins, sans être jamais échangées contre d'autres pièces? 2°. Qu'il y auroit une autre partie de ces espèces, dont la conversion en moindres valeurs se feroit, sans sortir de ce nouveau numéraire dont nous vous parlons; et qu'enfin les moindres de ces pièces d'or qui se rapprocheroient de notre numéraire actuel, et dont l'échange

seroit

seroit nécessaire, y trouveroient de quoi se convertir en écus, comme ceux-ci se convertissent en petites pièces de monnoie. Ainsi, s'accompliroient de proche en proche, et sans embarras, tous les échanges nécessaires à la circulation générale.

Maintenant, messieurs, mettez des assignats de même valeur à la place des grosses espèces d'or que nous avons supposées ; vous ne dérangez rien, les choses restent dans le même état, et vos assignats entrent dans la partie de la circulation à laquelle ils sont propres ; ils s'échangent entr'eux et avec notre numéraire comme feront ces masses d'or dont nous venons de suivre les divers emplois.

Il est vrai que je place toujours vos assignats sur la même ligne que les métaux precieux; s'ils ne les valoient pas, il faudroit renoncer à notre mesure : mais comme des propriétés foncières sont une chose aussi précieuse que des métaux, et qu'on ne peut pas faire circuler en nature des arpens de terre, je pense qu'il est égal d'en faire circuler le signe, et qu'il doit être pris pour la chose même.

Releverai-je ici un singulier rapprochement fait entre nos assignats et le papier-monnoie de certaines banques, des Etats-Unis

de l'Amérique, et de plusieurs puissances du nord de l'Europe ? " Plusieurs de ces banques, „ dit-on, malgré des hypothèques territoriales, „ équivalentes à leurs billets, n'en ont pas moins „ fait banqueroute. Les papiers de ces puissances, „ malgré les biens particuliers et nationaux qui „ les garantissent, n'en sont pas moins tout-à-fait „ déchus „. Mais, pour mettre par un seul argument irréplicable nos assignats hors de pair avec de tels papiers, je demanderai seulement à ceux qui font ce parallèle, si nos assignats, qui ne s'éteignent qu'à une époque indéterminée, lors de leur emploi pour l'acquisition des biens nationaux, peuvent être comparés à des billets de banque payables à vue, et qui mettent la banque en faillite au moment où elle cesse de payer. Je demanderai, relativement au papier-monnoie des autres puissances, s'il y a aucune comparaison à tenter entre la prétendue garantie de ce papier, entre ces hypothèques vagues, qui ne sont point disponibles, dont personne ne peut provoqner la vente, et nos biens nationaux, dont la vente est actuellement ouverte, et qui sont moins une hypothèque qu'un remboursement. J'aimerois cent fois mieux avoir une hypothèque sur un jardin que sur un royaume.

Enfin j'entends les Américains dire aux Fran-

çois, nous avons créé pendant notre révolution de mauvais papier-monnoie, et cependant ce papier tel quel nous a sauvés; sans lui notre révolution étoit impossible. Et vous, qui avez aussi une révolution à terminer; vous qui, à côté de grands besoins, possédez de grandes ressources; vous qui avez encore plus de domaines à vendre que d'assignats sur ces domaines à distribuer; vous qui, en créant ce papier solide, ne contractez point une dette, mais en éteignez une, vous n'oseriez vous confier à cette mesure! Allons; après avoir commencé votre carrière comme des hommes, vous ne la finirez pas comme des enfans.

Le principe de la parité de prix entre les métaux précieux et nos assignats étant admis; et il faut bien l'admettre, Messieurs, car c'est non-seulement un principe vrai, mais le seul qui nous sauve dans tous les systêmes; ce principe admis, toutes les objections formées en général contre le papier monnoie, ne regardent pas nos assignats. Ce principe admis, les choses, en marchant avec le tems vers un retablissement général, doivent conserver entr'elles ces rapports dont on redoute mal-à-propos le renversement.

On nous parle de la hausse des denrées;

du renchérissement de la main-d'œuvre, et de la ruine des manufactures qui doit s'en suivre. Eh, qu'on nous parle donc aussi des centaines de manufactures qui n'ont point d'ouvrage, de cette foule d'ouvriers, qui meurent de faim, de ces milliers de marchands, dont les affaires s'anéantissent dans un repos dévorant! Qu'on nous parle des cruels effets, qu'elle qu'en soit la cause, de cette soustraction de numéraire, qui, s'il existe encore dans le royaume, est du moins sorti de la circulation, et qu'il faut remplacer, d'une manière où d'autre, sous peine de ruine. Vous fermez les yeux sur tous ces maux actuels, qui s'appellent, se multiplient les uns et les autres, et dont on ne peut calculer la durée et les conséquences: et quand on vous présente un remède à notre portée, un moyen de vaincre la cruelle nécessité; toute votre industrie est de rechercher, de grossir les *inconvéniens* attachés à notre projet. Certes, ce n'est pas une chose juste de ne compter pour rien tous ces avantages, et de venir ensuite subtiliser, à perte de vue, sur les prétendues conséquences qu'ils entraînent; conséquences si éloignées et si obscures, que l'esprit le plus profond a bien de la peine à les démêler.

Oui, Messieurs, il est un point d'abbattement dans les forces du corps politique,

où il faut de grands moyens pour le remonter, sans qu'il en résulte même incessamment tout l'effet qu'on doit s'en promettre. Vous verrez des millions d'assignats se répandre, combler les vuides, réparer les pertes, avant même qu'on s'apperçoive d'un vrai retour de force et de santé. Ce n'est pas la nation seule qui ait une dette à liquider. Dans ces tems nécessiteux, où des milliers de citoyens ont usé toutes leurs ressources pour se soutenir, ils ont entr'eux une immensité de comptes à solder, une liquidation générale à faire. Ce sera là sans doute un des plus grands services, un des premiers emplois des assignats. Et quand leur effet se fera sentir près des premières sources de nos productions, de notre industrie, quelque renchérissement dans la main-d'œuvre seroit peut-être un signe de prospérité : cela prouveroit qu'il y a plus d'ouvrage que d'ouvriers.

En supposant ce renchérissement, malgré la faveur maintenue aux assignats, par le crédit acquis à une grande nation qui se libère, et malgré la nécessité qui ne fait pas moins la loi à celui qui vend son travail, qu'à celui qui en a besoin ; le système des assignats fourniroit ici lui-même une compensation à cette perte ; car leur effet devant être d'abaisser l'in-

térêt de l'argent ; le commerçant, le fermier, l'entrepreneur, profiteront de cet avantage, puisque la plupart sont débiteurs des fonds qu'ils emploient.

Quand je pense, Messieurs, que les biens nationaux et notre caisse de l'extraordinaire, sont le débouché où vos assignats doivent tendre ; où tous, enfin, doivent s'engloutir : je ne comprends pas qu'on puisse les traiter d'avance comme des valeurs détériorées, des titres qui perdront leur prix. Comment ne pas sentir que ce numéraire ne pourroit déchéoir sensiblement, sans être recueilli par des mains empressées à lui faire remplir sa destination ? Se soutient-il ? C'est une preuve qu'il est nécessaire. Tend-il à descendre ? La vente des biens nationaux n'en est que plus prompte.

Ici, messieurs, comment se défendre d'un ressentiment patriotique ? Vous avez entendu dans cette tribune ce mot du mémoire ministériel : *on dira* aux créanciers de l'état, *achetez des biens nationaux ; mais à quelle époque et dans quel lieu ?* A QUELLE EPOQUE ! à l'époque de la dette approfondie, connue, arrêtée ; à l'époque où toute la nation met son salut dans la vente des biens nationaux, et saura conspirer à l'accomplir ; à l'époque où les pro-

priétés territoriales reprendront leur prix, et ne seront plus grévées par une féodalité barbare, par des impositions arbitraires! DANS QUEL LIEU ? Dans un lieu que le ciel a favorisé de ses plus heureuses influences ; dans un empire sur lequel passeront les orages de la liberté, pour ne laisser après eux que le mouvement qui vivifie, que les principes qui fertilisent ; dans un pays qui appellera ceux qui cherchent un gouvernement libre, ceux qui fuient et détestent la tyrannie! Voilà à *quelle époque*, et *dans quel lieu* les créanciers de l'état sont appelés à devenir propriétaires. Et si l'homme qui a prononcé ces étonnantes paroles, étoit encore à la tête des finances, je lui dirois à mon tour : à *quelle époque* tenez-vous un tel langage; et *dans quel lieu* vous permettez-vous de le tenir ?

Ce même administrateur, qui plus vivement que personne a peint le dénuement que nous éprouvons, trouve néanmoins que nous avons encore assez de numéraire pour effectuer la vente de deux milliards de biens nationaux. Il ne pense pas que ces terres ajoutées à tant d'autres terres, qui déja ne se vendent point faute de moyens, se vendront bien moins encore, si le numéraire n'est point encore augmenté. Il redoute les assignats qui paient la

dette publique ; mais il craint moins ceux qui ne la paient pas. Il permet que le capital de la nation se ronge, se détruise, pour acquitter tant bien que mal les intérêts qu'elle doit, pour subvenir à un déficit journalier ; alors les assignats lui semblent nécessaires. Mais l'opération qui nous libère par leur entremise, et prépare pour le trésor public les moyens de diminuer à l'avenir ces secours extraordinaires ; il la repousse, il la décrie comme désastreuse ; et sans nous rien offrir qui en tienne lieu, il nous livre de nouveau à la merci des événemens.

Joindrai-je ici d'autres objections, qui, pour être énoncées par des hommes respectables, n'en sont pas moins foibles ou exagérées ? On nous assure que mettre dans les mains du public, tous ces assignats, dont on annonce à plaisir le discrédit ; c'est diminuer par-tout les moyens de consommation ; c'est porter coup aux réproductions qu'elle encourage ; c'est énerver le corps social ; et l'on vous tient ce langage, quand les consommateurs n'ont plus le moyen de consommer, quand les réproductions ne sont plus encouragées, quand le corps social souffre de langueur, quand un nouveau numéraire appelé fictif, quoique très-réel, semble créé par les

circonstances ; comme le meilleur moyen de rappeler le mouvement et la vie !

On vous dit que c'est une erreur en politique, de vouloir qu'un état acquitte sa dette ; que les intérêts de cette dette sont un suc nourricier et productif, qui fait fleurir et prospérer la société. Et l'on ne considère pas que ces intérêts si productifs ne produisent rien, quand on ne peut plus les payer ; et que c'est alors que leur suppression est une ruine. On ne considère pas que c'est ensuite de ce pernicieux système, que les états n'ont plus qu'une apparence de prospérité, qui peut s'évanouir au premier revers. On ne considère pas que ce sont des guerres insensées, de coupables profusions, de mémorables extravagances, qui ont obéré à la longue les gouvernemens, accablé les peuples, corrompu les mœurs, avili les ames. On ne considère pas que, si c'est là l'ouvrage du vice et de la folie, il n'est pas d'une politique bien sage, bien vertueuse, de nous exhorter à la maintenir.

On vous dit, qu'avoir en vue, dans ces opérations financières, de faire hausser ou baisser le prix de l'argent, c'est incapacité ou charlatanisme. Eh ! messieurs, quand l'incapacité ou le charlatanisme ont formé dans la capitale de

l'Empire, un tourbillon d'affaires dévorantes, un gouffre d'espèces; quand ils ont fait excéder par ce moyen toute borne au taux de l'argent; qu'on vous permette de tenter à cet égard quelque réforme; elle ne peut être que salutaire. Faire rétrograder l'intérêt par des principes contraires à ceux qui l'ont si monstrueusement élevé; c'est travailler à la prospérité nationale, c'est fonder le bien du commerce, de l'agriculture, sur l'anéantissement d'une circulation improductive, d'un agiotage pernicieux.

On vous dit que doubler ainsi le numéraire, c'est doubler en peu de tems le prix de tout; que le même nombre d'objets à représenter ayant le double de signes, chacun d'eux doit perdre la moitié de sa valeur. Fausse conséquence, s'il en fut jamais : car les signes étant doublés, les objets à représenter se multiplient; les consommations, les réproductions s'accroissent; mille choses abandonnées reprennent leur valeur, les travaux augmentent, d'utiles entreprises se forment, et l'industrie fournit une nouvelle matière à de nouvelles dépenses. Aujourd'hui que la moitié du numéraire semble évanoui, voyons-nous que tous les objets nécessaires à la vie s'acquiérent à moitié prix?

Depuis l'émission des assignats, qui forment à peu près la cinquiéme partie de notre numéraire effectif, voyons-nous que le prix des choses se soit élevé d'une cinquième partie? qu'il ait même reçu qu'elqu'accroissement? Qu'on cesse donc de nous harceler en contant ces rêves; qu'on ne pense point nous effrayer par ces vains fantômes.

Je lis encore un pamphlet, où l'on prétend *avertir* le peuple sur le renchérissement du pain par les assignats. Mais mal raisonner n'est pas instruire; égarer n'est pas *avertir*.

On représente dans cet écrit, l'argent comme une *marchandise*. A la bonne-heure, dans sa qualité de métal, comme seroit le fer et le plomb; mais dans sa qualité de monnoie, cela n'est pas. Alors l'argent représente tout; il sert à tout : c'est ce qu'aucune marchandise ne peut faire. Ces marchandises périclitent à les garder; elles ruinent le marchand par le chômage; il faut les vendre. Mais je n'ai pas encore ouï dire qu'on eut grande hâte de porter son argent au marché pour s'en défaire.

Cette faculté que possède l'argent, de représenter l'universalité des choses, le soustrait aux conséquences établies par l'auteur. L'augmentation du numéraire, n'augmentant pas le besoin

des premières subsistances, puisque ce besoin est borné par sa nature, mais facilitant et multipliant leur production ; la plus grande partie du numéraire qui s'accroit, se porte vers de nouveaux objets, et crée de nouvelles jouissances. Oublie-t-on encore nos relations commerciales ? Et ne voit-on pas qu'un renchérissement sensible dans les objets de première nécessité, les feroit affluer de toutes parts ?

Les faits se joignent ici au raisonnement. L'auteur donne l'exemple de l'Angleterre, où le numéraire surpasse de beaucoup le nôtre ; *aussi*, dit-il, *les souliers y coûtent douze francs.* J'aurois beaucoup à dire sur ces souliers de douze francs : espèce de souliers qui apparemment ont la propriété particulière de coûter douze francs à Londres, et ensuite, à raison du transport, des droits d'assurance et d'entrée, devenir s'offrir à sept francs rue Dauphine à Paris. Mais, sans remarquer que les personnes qui sont appelées à consommer des choses recherchées et d'un prix un peu élevé, font aussi des profits plus considérables ; je demanderai à l'auteur, pourquoi il ne nous parle pas du prix du pain en Angleterre, puisqu'il s'agissoit de pain dans son écrit ? pourquoi il ne nous parle pas en général du prix des alimens de

première nécessité dans ce pays-là, du salaire des journaliers et de la main-d'œuvre ordinaire? Il est vrai qu'il auroit été forcé de convenir que tout cela n'est pas plus cher, que tout cela même esr moins cher en Angleterre qu'en France. Il auroit vu dès-lors que le numéraire doublé ne double pas le prix des choses nécessaires, et il n'auroit pas publié sa feuille.

Mais puisque nous en sommes à l'Angleterre, qu'on me permette encore un mot sur cet échaffaudage de raisonnemens dont on veut épouvanter nos manufactures, en montrant leur ruine dans nos assignats. L'augmentation du numéraire, dit-on, renchérira les vivres; ceux-ci renchériront la main-d'œuvre; les ouvrages des manufactures hausseront de prix; nous ne pourrons plus soutenir la concurrence; et tandis que nous ne vendrons rien aux étrangers, ils nous inonderont de leurs marchandises, et finiront par emporter le reste de nos écus. Si cela pouvoit être vrai pour nous à l'avenir, cela devroit l'être aujourd'hui pour les Anglois, puisqu'ils sont trois fois plus riches que nous en moyens de circulation. Or, vous savez, messieurs, comment nous devons craindre, par leur exemple, que cet horoscope ne s'accomplisse à notre égard. Fasse le ciel que les assignats ruinent bientôt

nôtre commerce, comme la multitude des guinées et des papiers ruine aujourd'hui celui d'Angleterre !

Ce ne sont là sans doute, de la part de nos adversaires, que des caricatures économiques, qui ne permettent pas les regards sérieux de la raison. Mais je dois à cette assemblée une observation plus grave sur les aberrations de M. Dupont en fait d'économie politique, et sur le cas qu'on doit faire de sa diatribe contre les assignats et leurs défenseurs. Comment, après avoir *blanchi*, comme il le dit, dans l'étude des matières qui nous occupent, et j'ajouterai dans la carrière de la probité, étonne-t-il si fort aujourd'hui et ceux qui le lisent et ceux qui l'entendent ? Quoi ! le même homme qui n'aguère, dans cette assemblée, justifioit les arrêts de surséance obtenus par la caisse d'escompte ; qui défendoit un privilège de mensonge et d'infidélité accordé aux billets de cette caisse, puisque ces billets portoient, *je payerai à vue*, et que l'arrêt disoit, *vous êtes dispensé de payer à vue ;* qui trouvoit très-convenable, très-légale, l'immortalité de ce papier-monnoie créé par l'impéritie du gouvernement, et dont le juste discrédit a donné à la confiance publique un ébranlement que nous ressentons encore ; le même homme

vient décrier aujourd'hui notre papier-territorial, dont le prix repose sur l'or de nos plus riches propriétes ; un papier, qui étant toujours payable en fonds nationaux, ne peut jamais perdre un denier de la valeur foncière, ni tromper un instant la confiance de son possesseur ! Ainsi donc M. Dupont caresse une caisse en faillite, un gouvernement suborneur ; et il diffame un papier-national, un titre sacré dont la solidité est inaltérable. Est-ce là le résultat que nous devons attendre de ses travaux et de ses lumières ?

On vous dit, et ce sont des hommes célèbres que je cite ; on vous dit que les assignats actuels embarrassent déja la circulation. Possesseurs d'assignats, dites-nous en quoi votre embarras consiste ; et moi je vous montrerai des embarras tout autrement graves faute d'assignats. On ajoute qu'un plus grand intérêt, attaché à ces assignats, en eût fait au moins un placement. On oublie donc que leur création, ayant été sollicitée de toute part par les besoins d'une circulation anéantie, c'eût été créer un étrange remède au manque d'argent, que de faire encoffrer les assignats, imaginés pour en tenir lieu. On prétend encore que ces assignats ne remédieront point à la stagnation du numé-

raire. Ils n'y remédieroient point, sans doute, si, comme ces auteurs l'entendent, on favorisoit par de forts intérêts la stagnation des assignats. Enfin, on est aussi fondé à soutenir que les assignats sont inutiles, parce qu'ils ne feront point reparoître les espèces, que nous aurions été fondés, durant la disette, à rejeter le ris, parce qu'il ne faisoit pas revenir du bléd.

Le même détracteur des assignats compte parmi leurs dangers, celui de faire penser bientôt au public, qu'une seconde chambre, dans l'assemblée nationale, composée de propriétaires plus riches, auroit réprouvé cette fatale mesure. Or, voici qu'un autre détracteur des assignats dit au peuple, dans son pamphlet, sur le renchérissement du pain, que les assignats ne sont bons que pour les gens riches. Daignez donc, messieurs, vous accorder, pour que nous sachions auquel répondre.

En attendant, nous demandons à celui qui semble invoquer le jugement des riches propriétaires contre ces assignats, comment il pense que ces propriétaires s'accommodent de la situation actuelle des choses, où les terres perdent chaque jour de leur valeur, faute d'argent pour les acquérir; où un très-grand nombre d'entr'eux sont forcés de les vendre à vil prix, soit qu'ils ne trouvent

vent pas à emprunter pour les affranchir, soit qu'elles ne puissent pas supporter l'intérêt énorme qu'on leur demande. Qu'il nous dise, si, le numéraire n'étant point augmenté, ces terres ne seront pas encore plus déprisées par la concurrence prochaine de deux ou trois milliards de biens nationaux. Qu'il nous dise encore, si des contrats ou des quittances, dont les dix-e uf vingtièmes seront à vendre, loin de fournir de nouveaux moyens de circulation, ne l'appauvriront pas toujours davantage; si tout cela peut relever le prix des fonds territoriaux, et améliorer le sort des propriétaires.

Il ne manquoit plus à ce philosophe que de se passionner contre le projet des assignats, au point d'y voir trois ou quatre banqueroutes les unes sur les autres. Que nous conseille-t-il à la place? Les chères quittances de finance; c'est-à-dire, la perte inévitable du quart au moins de ces quittances pour la malheureuse foule des vendeurs. En vérité, c'est vouloir que nous nous plongions dans la rivière, pour éviter quelques gouttes d'eau.

On reproche au système de liquidation par les assignats, qu'ils seront répandus long tems avant que les domaines nationaux s'achètent; que l'acquit de ces domaines par leur moyen, ne s'ac-

complira qu'au bout de plusieurs années ; et qu'ainsi l'on ne peut regarder l'achat des biens nationaux comme débarrassant à mesure la circulation, puisqu'elle en sera d'abord surchargée. J'observe sur cela, 1°. qu'il s'en faut bien que la somme d'assignats que nous proposons, double, dans la circulation actuelle, la somme de numéraire que nous possédons ordinairement. La moitié peut-être de cet avoir en numéraire a disparu de la circulation ; ce déficit qui tend à s'accroître, peut parvenir au point le plus effrayant. Ainsi l'émission proposée ne fait, en plus grande partie, que combler le vide, réparer la perte. 2°. Il est impossible, quelque diligence que l'on mette dans l'examen des créances, l'appurement des comptes et la création des assignats, de consommer cette grande opération sans un travail de plusieurs mois, peut-être de plus d'une année. On n'a donc pas à craindre une émission prompte et brusque de la totalité des assignats. 3°. Avant la liquidation de la dette exigible, et l'émission de tous les assignats décrétés, une partie de ceux qui auront déjà été délivrés, rentrera dans la caisse de l'extraordinaire, soit pour le premier paiement des acquisitions effectuées, soit pour le paiement complet de celles dont les propriétaires ne voudront pas jouir des délais ;

desorte qu'il n'existera jamais à-la-fois dans la circulation la totalité des assignats émis. 4°. Cette mesure ayant pour objet de nous faire franchir, par des secours nécessaires, cette époque de compression et de besoin ; le numéraire, à mesure que le calme et la confiance reprendront le dessus, et que les affaires se rétabliront, sera rappelé, et remplacera à son tour les assignats, qui s'écouleront par les paiemens annuels vers la caisse de l'extraordinaire. Cette substitution du numéraire aux assignats aura douze ans pour s'effectuer. Pendant ce tems la nation jouira du produit des biens qui ne seront pas encore vendus ou acquités ; et les particuliers tireront des assignats tous les secours que les besoins de la circulation et l'état des choses pourront exiger.

Mais est-on plus heureux, Messieurs, dans les mesures qu'on propose, au lieu d'assignats, pour la liquidation de la dette, que dans le combat qu'on livre pour les écarter ?

On vous parle des quittances de finances escortées d'un intérêt plus ou moins fort. A la réquisition du porteur, elles seront échangées directement contre les biens nationaux ; et voilà cette créance éteinte, cette partie de la dette liquidée. J'entends : on part donc de cette vente comme incontestable ; c'est de l'or que l'on met

dans la main du créancier, qui n'a qu'à vouloir pour acquérir. On ne peut donc pas refuser aux assignats la même solidité, la même valeur; c'est de l'or aussi; et la moindre défiance qui ébranleroit leur crédit, feroit tomber de même les quittances.

Mais ces quittances, qu'en feront les propriétaires? que de papiers morts ajoutés à d'autres papiers morts! Quel cimetière de capitaux! Ces quittances auront-elles la faculté de métamorphoser leurs maîtres en agriculteurs? Le plus grand nombre d'entr'eux ne pourront pas faire cette disposition de leur fortune. Une foule de créanciers, et d'arrière-créanciers, se présentera; le gage n'est pas transmissible à volonté; et il faudra vendre. Cette masse énorme d'effets va créer, dans la bourse de Paris, un nouveau commerce improductif, qui achevera de ruiner toutes les branches du commerce utile, et toute autre espèce d'industrie. C'est-là que les assignats, actuellement en circulation, et le peu d'écus qui restent encore dans le royaume, seront attirés par ce nouveau tourbillon vraiment dévorant. C'est-là que seront pompés les derniers sucs qui laissent encore à nos affaires une ombre de vie. Mais qui s'engraissera de rechef aux dépens de la chose publique? Ceux-là seulement qui ont des

écus libres, des millions à leur ordres ; tandis que la pluralité des créanciers de l'état verront leur ruine, au moment où ils feront argent de leurs quittances.

En laissant dans l'abîme cette multitude de victimes, suivons la destinée de ces effets. Ou le capitaliste accapareur, après avoir spéculé sur les quittances, spéculera encore sur les domaines : il dictera la loi aux campagnes, et vendra chèr son crédit à leurs habitans : ou il gardera dans son porte-feuille ces quittances acquises à vil prix, qui lui rapporteront un intérêt considérable ; et dès-lors les biens nationaux ne se vendront pas. Le remède à ce mal seroit donc de soustraire ces porteurs de quittances à la servitude de leur position, à l'empire de leurs créanciers ; de donner à leurs créances sur l'état une valeur qu'elles ne puissent perdre, de manière que, passant de main en main, elles rencontrent enfin un propriétaire qui puisse les réaliser. Or c'est-là précisément la nature et la fonction des assignats-monnoie.

Des revers multipliés, dit-on, les attendent dans la carrière qu'ils ont à fournir. Mais ces prophètes de malheur ne connoissent pas de quels spéculateurs ils sont les aveugles échos ; ils se perdent dans l'avenir, et ne savent pas voir

ce qui se passe autour d'eux. Voici le mystère : on peut faire trois classes principales des détracteurs ou des défenseurs des assignats. La première est composée de ceux qui, jugeant la mesure des assignats indispensable, ne laissent pas d'en dire beaucoup de mal ; et pourquoi ? c'est qu'ils veulent par ce moyen empêcher l'essor des effets publics ; et ils en achètent tant qu'ils peuvent, certains de la faveur que la nouvelle création d'assignats leur donnera. Le décri des assignats est pour ces gens-là une spéculation de fortune. La seconde classe est celle qui a vendu des effets à terme ; elle tremble que ces effets ne haussent : son intérêt est aussi de décrier les assignats, de prêcher les quittances de finances, les moyens qui retardent le crédit ; mais voyant que la mesure des assignats prend faveur, ils s'efforcent de leur associer du moins quelque papier lourd, d'attacher le mort au vif ; afin de retarder l'action de celui-ci, et de diminuer leur perte. La troisième classe est celle qui se déclare en faveur des assignats, rondement, consciencieusement, en les regardant comme un moyen nécessaire et patriotique. Je crois fermement qu'on doit ranger dans cette classe les premiers promoteurs des assignats, et la grande majorité de ceux qui sont attachés à cette mesure.

Un orateur s'élève avec un nouveau projet à la main ; il rejette, dès l'entrée, les assignats ; et ses premiers argumens sont les troubles répandus dans le royaume, les désordres suscités par les ennemis de la révolution et la défiance publique qui en est la suite. Or, je vois bien là les raisons qui chassent l'argent, qui créent la misère générale ; mais je n'y vois pas celles qui empêchent qu'on ne remplace cet argent, qu'on ne subvienne à cette misère ; et je plains l'orateur qui marche ici à rebours de ses intentions, et qui plaide si bien, sans s'en appercevoir, en faveur du parti qu'il vouloit combattre.

Il continue ; il se récrie de ce qu'on pense faire des amis à la constitution, par la cupidité et non par la justice. Mais les assignats monnoye font *justice* à tout le monde ; mais ils soustrayent une foule de citoyens à la *cupidité* de quelques hommes. Eh ! vraiment ; il est permis peut-être de combattre un intérêt par un autre ; il est permis d'opposer à l'intérêt mal entendu, qui fait les anti-révolutionnaires, un intérêt bien entendu, qui arrache les égoïstes à leur système d'indépendance, et les lie, par leur fortune particulière, à la fortune publique, au succès de la révolution. Je supplie donc ces moralistes sublimes qui s'indignent ici contre moi, de me

permettre de ramper loin d'eux dans la bassesse du sens commun et d'une raison toute vulgaire.

L'honorable membre descend enfin à la proposition d'un décret, où il admet pour huit cents millions de ces redoutables assignats. L'académicien qui les a comparés à de l'arsenic, pourra trouver que la dose ici en est un peu forte ; mais voici le grand antidote : ce sont les quittances de finance. L'orateur en demande pour le remboursement de la dette ; et ces quittances ne pourront être réfusées en payement par les créanciers bailleurs de fonds. Mais rien, selon moi, de plus inadmissible que cette mesure. Comment l'état peut-il distinguer deux espèces de créanciers pour la même quittance ? Celui qui la reçoit de la seconde main ne devient-il pas créancier de l'état au même titre que celui qui la reçoit de la première ? Pourquoi donc cette quittance commence-t-elle par exercer, en faveur de l'un, les droits de papier forcé, pour tomber tout-à-coup, au préjudice de l'autre, dans les inconvéniens du papier libre ? La justice a-t-elle ainsi deux poids et deux mesures ? et la nation peut-elle les admettre dans sa balance ?

Un prélat a fixé l'attention sur cette matière. Je ne me propose pas de suivre le fil délié de sa discussion contre les assignats. Il me suffira

d'en saisir quelques traits essentiels, et de leur opposer un petit nombre de vérités simples et incontestables.

Cet orateur observe, que les biens nationaux n'étant point une augmentation de richesses territoriales, les assignats qui en sont le type ne représentent point non plus une richesse nouvelle; et il rejette, en conséquence, la qualité de monnoie qu'on veut leur donner. J'observe à mon tour, que si les biens nationaux ne sont pas une nouvelle richesse, ils sont du moins une nouvelle marchandise; que les assignats peuvent être institués par-là-même, comme une monnoie accidentelle pour les acquérir, et qu'ils disparoîtront quand la vente sera consommée.

On a vu des nations forcées de créer au hasard du papier-monnoie, dans des circonstances pareilles aux nôtres. Plus heureux dans nos besoins, nous avons une richesse réelle à mettre en circulation. Ceux qui achéteroient des biens nationaux avec des quittances de finance, les achéteront également avec des assignats; mais ceux qui n'en pourront pas acheter avec leurs assignats, par le besoin d'en disposer pour quelqu'autre usage, qu'auroient-ils fait de leurs quittances? Ils les auroient vendues à perte, pour se procurer ces mêmes assignats. Ainsi l'assignat,

par cela même qu'il est entraîné pour quelque tems dans la circulation, atteste sa double utilité; et la quittance de finance ne peut point le remplacer à cet égard.

Supposons que la nation acquit tout-à-coup assez de numéraire pour payer sa dette ; qui pourroit se plaindre qu'elle l'appliquât à cet usage ? Qui pourroit se récrier contre une telle opération, et la repousser par ses conséquences ? Messieurs, je soutiens que nous avons un numéraire moins dangereux pour nous libérer; il n'est pas à demeure ; il ne nous surchargera pas. Nos fonds territoriaux seuls sont permanens ; et c'est un papier à tems qui les représente. Ce papier, quoique fugitif, ne prendra pas du moins le chemin de notre vaisselle, de nos bijoux et de nos écus. C'est donc une utile, une heureuse mesure pour la nation, que de remplacer son numéraire par les assignats, tout en s'acquittant par-là de ce qu'elle doit.

C'est à tort que le même censeur de notre projet distingue, quant aux assignats, deux ordres de personnes ; les débiteurs qui s'en déchargent, et les créanciers qu'ils en embarassent. Car les mêmes hommes, considérés individuellement, étant pour la plupart créanciers et débiteurs à la fois, peu leur importe de quelque moyen d'échap-

ge qu'ils se servent, pourvu que ce moyen soit reconnu valable, et qu'ils puissent le transmettre comme ils l'ont reçu.

On a peine à comprendre que l'honorable membre dont je parle, ait pu imputer aux assignats le mauvais usage, ou l'emploi détourné qu'on pourroit en faire; comme de les resserrer par malice, d'en acheter de l'argent afin de l'enfouir, d'acquérir par leur moyen des biens particuliers et non nationaux. Car mettez, je vous prie, des quittances de finance à la place des assignats; et voyez si la mauvaise intention n'en tirera pas le même parti. Mais, direz-vous, il faut droit vendre pour cela les quittances de finance; et il y auroit trop à perdre. J'avoue que je n'ai rien à répondre à une pareille apologie des quittances.

Créer des assignats-monnoie, poursuit l'orateur, qui perdront un dixième sur les espèces, c'est comme si l'on augmentoit le prix des espèces d'un dixième; c'est élever l'écu de six livres à six livres douze sols. Je conviens d'abord, que s'il n'y avoit point d'assignats, on ne pourroit pas leur comparer les écus, et que ceux-ci ne gagneroient rien vis-à-vis des assignats. Mais alors les écus gagneroient sur une foule de choses, qu'on achête aujourd'hui au pair avec l'assignat; et l'on

auroit pour six livres, non pas seulement ce qui se paie aujourd'hui six livres douze sols, mais des valeurs peut-être de sept ou huit livres. Or, j'aime mieux, à tous égards, que la rareté des écus leur fasse gagner un peu sur les assignats, que si la plupart des choses perdoient beaucoup contre les écus. Je reviens donc à cette verité; c'est que l'assignat gradue la valeur des espèces, et que la rareté seule de ces espèces en hausse le prix.

Suivons l'orateur dans ses observations sur le change, rélativement à notre commerce avec l'étranger, en supposant la perte future qu'il attribue à l'assignat monnoie. Il en résulte, dit-il, qu'alors le François qui commerce avec l'Angleterre, soit comme vendeur, soit comme acheteur, perdra sur le change. Mais pénétrons plus avant, et passons du principe à la conséquence. Que les marchandises angloises renchérissent partout; dès-lors moins de consommations, moins de demandes pour les objets de fantaisie, moins d'argent qui sort du royaume, et tout se compense. Que les marchandises françoises soient acquises à meilleur maché par les Anglois; dès-lors il y aura plus de débit, plus de commissions; le prix haussera; on regagnera d'un côté ce qu'on perd de l'autre. Enfin, alimenter, raviver notre industrie, mettre

la balance de notre commerce en notre faveur, c'est l'essentiel. Il n'y a rien de plus ruineux pour un pays que d'y payer l'argent au poids de l'or, d'y languir, de ne rien manufacturer, de n'en rien exporter. Quelques inconvéniens, qui même sont bientôt balancés par des avantages, ne sont rien au prix d'une telle calamité ; et les plus fines, les plus ingénieuses argumentations contre les assignats-monnoie, n'ébranleront jamais la masse des raisons et des faits qui en établissent la nécessité.

L'habile orateur dont je parle s'est contenté dans son projet de décret, d'écarter les assignats comme les ennemis les plus dangereux de son dernier plan de liquidation. Il me suffit donc, pour écarter son plan, d'avoir vengé contre lui les assignats.

Mais ici, entre notre signe territorial et ces divers moyens de remboursement, une grande différence se présente à son avantage. C'est la nation qui doit payer l'intérêt de ces reconnoissances, de ces quittances mortes. Mais l'assignat agit, fructifie comme numéraire, entre les mains qui l'emploient ; et tandis qu'il circule, la nation perçoit l'intérêt des biens dont il est le gage.

Et, messieurs, je ne puis m'empêcher de m'élever contre divers projets d'association, qui ont été

présentés, entre l'assignat-monnoie et les quittances de finance, soit contrats ou reconnoissances pour le paiement de la dette. Je m'élève, dis-je, contre cette association, comme n'ajoutant rien à la confiance dûe aux assignats, comme compliquant la mesure, comme prodiguant des intérêts inutiles, comme ouvrant la porte à des spéculations dont les suites peuvent être pernicieuses. Et quant à l'option laissée aux créanciers, dans quelques projets, entre les assignats et les obligations territoriales, pourquoi cette option a-t-elle été imaginée ? C'est en comptant, dit-on, sur la préférence qui sera donnée aux assignats. Je demande, messieurs, si une aussi puérile combinaison est digne de cette assemblée.

Je sais, messieurs, qu'en dernière analyse, la nation ne gagneroit rien à l'économie d'intérêts dont je viens de parler, si l'assignat venoit à tomber en discrédit; mais après tout ce que nous avons observé à cet égard, il nous est permis de regarder cette épargne d'intérêts comme quelque chose. Nous devons sur-tout en sentir la conséquence, dans les circonstances où nous entrons.

L'impôt dont le nom seul, jusqu'à présent, a fait trembler les peuples, mais qui doit présenter maintenant un tout autre aspect; l'impôt

va recevoir chez nous une nouvelle forme. Nos charges seront allégées ; mais nous avons encore de grands besoins. Le fardeau ci-devant plus divisé, et supporté dans ses différentes parties, de jour à jour, pour ainsi dire, se faisoit peut-être moins sentir, bien qu'en somme il pesât cruellement sur la nation. Aujourd'hui qu'il va se concentrer en quelque sorte, et se rapprocher plus près des terres, il peut étonner le peuple, et lui sembler pénible à porter. Cependant, il n'est aucun de nous qui ne sente combien le succès de cette grande opération importe à celui de tout notre ouvrage. Nous n'aurions rien fait pour la tranquillité et pour le bonheur de la nation, si elle pouvoit croire que le règne de sa liberté est plus onéreux pour elle que celui de la servitude..

Nous pouvons affoiblir maintenant cette redoutable difficulté ; nous pouvons diminuer les impositions, de toute la différence qui existe entre l'intérêt qu'on attacheroit aux quittances des finances, ou autres instrumens de liquidation, et le revenu d'une masse de biens nationaux équivalens au capital de ces quittances. Nous pouvons les diminuer encore de la différence entre l'intérêt de la somme des quittances qu'on voudroit donner en rembourse-

ment des divers offices, et celui que perçoivent aujourd'hui divers titulaires. En rassemblant ces deux objets, dont l'évaluation dépend du rapport entre ces différens intérêts, on peut assurer à la nation pendant plusieurs années une grande épargne, si l'on acquitte par des assignats la dette actuellement échue. Il est bien d'autres épargnes qui seroient le fruit de cette mesure, mais il en résultera évidemment un *moins imposé* pour les François.

Or, messieurs, si le parti des assignats présente d'ailleurs tant d'avantages, et si nous pouvons les regarder comme un titre d'une solidité si parfaite qu'on ne doive point en craindre l'altération ; vous sentez quelle prépondérance y ajoute le soulagement qu'ils apportent au fardeau des subsides ; vous sentez même quel accueil cettte économie peut valoir à la mesure des assignats, et comment le public sera disposé à favoriser leur succès par la confiance ; vous sentez combien votre système général d'impôt trouvera plus de facilité à être adopté, en le présentant comme un résultat diminué d'une somme si considérable ; vous sentez, enfin, quel avantage ont encore ici les assignats, qui, en allégeant les impositions, en facilitent de plus le paiement par leur qualité circulante :

circulante : au lieu que les quittances de finance, avec tous leurs autres vices, aggravent les charges de l'état, et ne fournissent aucun moyen de les supporter.

Quand je réduis la création des assignats-monnoie à la somme strictement nécessaire pour le payement de de la dette actuellement exigible ; c'est, Messieurs, que nous devons leur laisser tout l'appui d'un gage étendu, et que la juste confiance qu'il importe de leur assurer, nous prescrit, à cet égard, des bornes inviolables. Et je ne conçois pas comment l'on a inféré de mon précédent discours sur ce sujet, que je comprenois dans cette dette exigible, celle qui rigoureusement n'est pas exigible, celle qui ne l'est point encore, et qui ne le sera qu'avec le tems. Je ne comprends pas que quelques personnes se soient effrayées de ma proposition, comme si j'avois demandé la création de deux milliards d'assignats-monnoie, tandis que je n'ai pas articulé une seule somme. Quand même la masse des fonds nationaux et disponibles pourroit s'élever à trois milliards, pouvons-nous compter sur cette somme ? Nous savons bien que tout est à vendre, mais la fleur des biens attirera les premiers empressemens ; et quant au reste, une partie peut rester

long-tems sans acheteurs. La prudence nous oblige donc à borner l'apperçu de cette richesse territoriale à deux milliards. Joignons aux quatre cents millions d'assignats répandus, une réserve à-peu-près égale pour les besoins futurs et contingens; reste au-delà d'un milliard pour l'acquit de cette partie de la dette publique, à laquelle on peut donner le plus strictement le nom d'exigible.

Si nous savions, Messieurs, nous réunir sur les objets que je viens de mettre sous vos yeux; si nous savions écarter les nuages d'une fausse défiance, d'où peuvent encore partir les tempêtes; si, nous ralliant aux vérités qui sauvent, nous n'avions d'ardeur que pour les défendre et les propager; toute incertitude, toute crainte cesseroient; et la restauration de nos affaires seroit très-prochaine.

Rien n'est plus fragile que la confiance, puisqu'elle dépend toujours, en quelque point, de l'opinion; l'ébranler est donc un grand tort, quand elle repose sur de bonnes bases, quand elle peut faire le salut de la nation. Tous François, compatriotes et frères, nous ne pouvons ni périr, ni nous sauver les uns sans les autres: en nous élevant au-dessus de circonstances passagères,

sachons voir que les mêmes intérêts nous commandent les mêmes vœux, nous prescrivent le même langage.

Comment donc souffrir, dans la grande affaire qui nous occupe, qu'on employe plus de mouvemens pour diviser les opinions des citoyens, qu'il n'en faudroit pour les éclairer et les réunir? Ignore-t-on les menées, les instigations, les instances que l'on s'est permises? Ignore-t-on qu'après avoir fait parler l'aveugle intérêt, et soufflé son rôle à l'ignorance, on vient ensuite nous donner ce résultat comme le jugement libre et réfléchi de l'expérience et des lumières, comme le vœu respectable des manufactures et du commerce? Est-ce là cet oracle pur de l'opinion publique, qui devoit nous servir de guide? N'est-ce pas plutôt la voix déguisée d'un égoïsme astucieux, qu'il nous suffit de reconnoître pour le repousser?

Et voulez-vous connoître les motifs de ces clameurs mercantilles, de ces répulsions financières, qu'il a été si aisé d'exciter contre les assignats. Sondez les intérêts d'un certain ordre de commerçans; apprenez quels sont les calculs des fournisseurs d'argent et de crédit. Les manufactures sont toutes tributaires des uns ou des autres. Ceux-là, soit que voués au commerce de

commission, ils fassent des fonds aux fabricans sur leurs marchandises ; soit qu'addonnés à la banque, ils se chargent d'acquitter leurs engagemens, tous mettent un prix de 6 pour cent à leurs avances ; ceux-là, riches commenditaires, portent jusqu'à 10 pour cent et au-delà, l'intérêt de leurs capitaux. Or, créons des capitaux en concurrence ; élargissons, facilitons la voie des emprunts et du crédit ; abaissons par là même le taux de l'intérêt ; n'entendez-vous pas crier aussitôt ces commissionnaires, ces banquiers, ces capitalistes ? Mais, messieurs, vous ne vous y tromperez pas : ce cri est un suffrage des manufactures ; c'est le signal de leur prochaine restauration, c'est un préjugé favorable pour les assignats,

Législateurs, rapprochez donc les volontés par le concert de vos sentimens et de vos pensées ; votre opinion ferme et arrêtée sera bientôt l'opinion publique ; elle aura pour elle tous les fondemens que la sagesse et la nature des circonstances peuvent lui donner.

Mais, messieurs, ne pensons pas, nous dérober entiérement à leur empire. Nous marchons chargés d'une dette immense, d'une dette que des siècles de despotisme et de désordre ont accumulée sur nos têtes. Dépend-il de nous,

même en l'allégeant, de faire qu'elle puisse être supportée sans aucun embarras, sans aucune gêne ? Est-ce enfin des choses impossibles que la nation exige de nous ? Non, messieurs ; elle n'entend pas que nous convertissions soudainement et par miracle la pénurie en abondance, la fortune adverse en prospérité ; mais qu'en opposant à ces tems nécessiteux toute la grandeur des ressources nationales, nous servions aussi la chose publique, selon la mesure de nos forces et de nos lumières. Si donc la nation se confie dans le zèle de cette assemblée, sans doute aussi cette assemblée peut se confier dans la justice de la nation.

Non ; il n'est pas de la nature des choses, dans ces conjonctures calamiteuses, d'user d'un moyen qui ne porte avec lui ses difficultés ; celui des assignats-monnoie en seroit-il donc absolument exempt ? Ce n'est pas ici l'objet d'un choix spéculatif et libre en tout point ; c'est une mesure indiquée par la nécessité ; une mesure qui nous semble répondre le mieux à tous les besoins, qui entre dans tous les projets qui vous ont été offerts, et qui nous donne au moins quelque empire sur les événemens et sur les choses. Des inconvéniens prévus ou imprévus viennent-ils ensuite à se déclarer ? Eh bien ! chaque jour n'ap-

porte pas avec lui seulement ses ombres, il apporte aussi sa lumière ; nous travaillerons à réparer ces inconvéniens : les circonstances nous trouveront prêts à leur faire face ; et tous les citoyens, si éminemment intéressés au succès de notre mesure, formeront une fédération patriotique pour la soutenir.

Ainsi, messieurs, tout doit fortifier votre courage. Si vour aviez prêté l'oreille jusqu'à ce jour à toutes les instances des préjugés, des vues particulières, et des folles craintes, votre constitution seroit à refaire. Aujourd'hui, si vous déférez à tous ces intérêts privés, qui se croisent et se combattent les uns les autres, vous finiriez par composer avec le besoin ; vous concilieriez mal les opinions, et la chose publique resteroit en souffrance. C'est d'une hauteur d'esprit qui embrasse les idées générales, résultat précieux de toutes les observations particulières, que doivent partir les loix des empires. Un administrateur qui viendroit vous vanter l'art de ménager tous les détails, comme formant le véritable génie de l'administration, vous donneroit sa mesure ; il vous apprendroit bien le secret de tous les embarras qui ont fatigué sa marche ; mais il ne vous apprendroit pas celui d'assurer la vôtre. Oser être grand ; savoir être juste ; on n'est législateur qu'à ce prix.

Je propose donc, messieurs, et j'amende de cette manière le décret que j'eus l'honneur de vous soumettre le 27 août dernier :

1°. Qu'il soit fait une création d'assignats-monnoie, sans intérêts, jusqu'à la concurrence d'un milliard, pour le paiement de la dette actuellement échue, et rigoureusement exigible; lequel paiement devra s'effectuer à mesure que la liquidation des différentes créances sera arrêtée; à commencer par l'arriéré des départemens, les rentes en retard, les effets suspendus, la partie actuellement liquide des charges et offices, et ainsi de suite, selon l'ordre et l'état qui seront dressés à cet effet.

2°. Qu'on s'occupe incesamment de la fabrication de petits assignats au-dessous de 200 livres, pour la somme totale de cent cinquante millions, dont cinquante seront échangés à commencer du 15 Décembre prochain, contre la même valeur d'assignats actuellement en circulation; et le reste des petits assignats sera distribué pour le paiement des diverses créances, et réparti sur toute l'étendue de ce paiement.

3o. Qu'à la susdite époque du 15 décembre prochain, l'intérêt attaché aux quatre cens millions d'assignats actuels, cessera d'avoir lieu, et que l'intérêt échu jusqu'alors soit acquitté par

406

la caisse de l'extraordinaire aux porteurs de ces billets, dont les coupons seront retranchés.

4°. Que la vente de la totalité des domaines nationaux, soit incessamment ouverte, et que les enchères en soient reçues dans tous les districts.

5°. Que les assignats et l'argent soient admis également en paiement pour l'acquisition desdits domaines; et que l'argent qui sera reçu serve à éteindre une somme égale d'assignats.

6°. Que le comité des finances soit chargé de dresser une instruction et un projet de décret, pour fixer ces différentes opérations, et les mettre en activité le plutôt possible, comme aussi de présenter à l'assemblée nationale le plan de formation d'un bureau particulier, chargé de la direction de tout ce qui concerne la dette publique.